



Comité technique



RÉGARDS SUR LE FONCIER n°9

Approche par les communs de la terre et des ressources qu'elle porte

Guide opérationnel

Sigrid Aubert, Françoise Gérard, Étienne Delay, Christophe Lepage,
Nicolas Gaidet, Patrick d'Aquino, Philippe Karpe (CIRAD-UPR GREEN),
Mathieu Boche et Stéphanie Leyronas (AFD)

NOVEMBRE 2020



La collection « Regards sur le foncier » du Comité technique « Foncier & développement » accueille des articles offrant un point de vue critique et original sur les questions foncières dans les pays du Sud. Elle permet de valoriser les contributions des membres du Comité et de son réseau aux travaux et journées de réflexion du groupe. Tous les articles sont disponibles en version française et mis à la disposition du public sur le portail www.foncier-developpement.fr. Des traductions en anglais peuvent être proposées pour les articles dont la portée le justifierait. Cette collection bénéficie d'un appui financier du projet multi-pays d'Appui à l'élaboration des politiques foncières, de l'AFD.

Pour plus d'information sur cette collection, contacter le Gret qui assure le secrétariat scientifique du Comité : secretariat@foncier-developpement.fr

Les publications de cette collection n'engagent que leurs auteurs et leur contenu ne représente pas nécessairement la vision et la position du Comité technique « Foncier & développement ».

Ce travail est le fruit d'une collaboration étroite entre des membres de l'UPR GREEN du Cirad (Sigrid Aubert, Françoise Gérard, Étienne Delay, Christophe Lepage, Nicolas Gaidet, Patrick d'Aquino et Philippe Karpe) et de la Division agriculture, développement rural et biodiversité [NAT/ARB] et du Département Innovation, Recherche et Savoirs [IRS/ECO] (Mathieu Boche et Stéphanie Leyronas) réalisé dans le cadre d'une convention de collaboration de recherche portant sur les communs de la terre et des ressources qu'elle porte.

RÉFÉRENCE POUR CITATION :

AUBERT Sigrid, GÉRARD Françoise, DELAY Étienne, LEPAGE Christophe, GAIDET Nicolas, D'AQUINO Patrick, KARPE Philippe (Cirad), BOCHE Mathieu et LEYRONAS Stéphanie (AFD), *Approche par les communs de la terre et des ressources qu'elle porte – Guide opérationnel*, Regards sur le foncier n° 9, Comité technique « Foncier & développement », AFD, MEAE, Paris, novembre 2020.

PHOTO DE COUVERTURE :

Ressources partagées à Marsabit, Nord Kenya, juillet 2019 © Sigrid Aubert

TABLE DES MATIERES

LISTE DES SIGLES	3
LISTE DES ENCADRES	4
LISTE DES FIGURES ET TABLEAUX	4
AVANT-PROPOS	4
I. INTRODUCTION. CONTEXTE DE L'ELABORATION ET ENJEUX DU GUIDE	7
II. CADRAGE THEORIQUE DE L'APPROCHE PAR LES COMMUNS	10
1. Une définition modulable des « communs tissés autour de la terre et des ressources qu'elle porte »	10
2. Une grille d'analyse pour initier l'approche par les communs dans les projets d'appui à la gestion des ressources naturelles (sauvages et domestiquées)	12
III. APPLIQUER L'APPROCHE PAR LES COMMUNS DANS UN PROJET DE DEVELOPPEMENT	15
1. Apprécier l'intérêt d'une approche par les communs dès la phase d'identification des projets	15
1.1 Caractériser l'urgence sociale et écologique (fiche méthode 1)	16
1.2 Identifier les porteurs de communs sur le territoire (fiche méthode 2)	17
2. Mettre en œuvre l'approche par les communs lors de l'instruction des projets	18
2.1 Étape 1 : compréhension par les porteurs de communs des enjeux du projet au niveau territorial	19
2.2 Étape 2 : coconstruction d'un diagnostic territorial partagé (fiche méthode 3)	19
2.3 Étape 3 : élaboration d'un plan d'action chiffré pour le projet de développement (fiche méthode 4) et modalités de mise en œuvre (fiche méthode 5)	21
2.4 Livrables attendus	24
2.5 Profil des deux consultants recherchés	24
3. Superviser la mise en œuvre de l'approche par les communs avec la maîtrise d'ouvrage et les bénéficiaires	25

4. Évaluation rétrospective des projets	25
IV. RECOMMANDATIONS POUR ALLER PLUS LOIN	28
1. Bénéficier d'une offre de formation sur les méthodes et les outils de l'application de l'approche par les communs	28
2. Labelliser des « sites vitrines » pour sensibiliser les agents de l'AFD	30
3. Évaluer et capitaliser pour apprécier l'impact de l'approche par les communs et la faire évoluer	30
V. CONCLUSION	32
DOCUMENTS DE REFERENCE	33
ANNEXES. FICHES METHODE	34
1. CARACTERISER L'URGENCE SOCIALE ET ECOLOGIQUE	34
2. IDENTIFICATION DES PORTEURS DE COMMUNS	36
3. REALISATION D'UN DIAGNOSTIC COCONSTRUIT	38
4. ELABORATION D'UN PLAN D'ACTION CHIFFRE	40
5. ATELIER DE CONCERTATION POUR PRECISER LES MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION	42

LISTE DES SIGLES

AFD	Agence française de développement
AIDEP	Projet Agriculture irriguée et développement économique des territoires
AO	Appel d'offres
CIRAD	Centre international de recherche agronomique pour le développement
CLIP	Consentement libre, informé et préalable
CTFD	Comité technique « Foncier et développement »
ENDA	Environnement et développement du tiers-monde
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIDA	Fonds international de développement agricole
FIP	Fiche d'instruction du projet
FPP	Fiche de présentation du projet
GREEN	Gestion des ressources renouvelables et environnement
PIED	Petits États insulaires en développement
POAS	Plan d'occupation et d'aménagement des sols
SAED	Société nationale d'aménagement et d'exploitation des terres du delta du fleuve Sénégal et des vallées du fleuve Sénégal et de la Falémé
SIG	Système d'information géographique
TDR	Termes de référence
UPR GREEN	Unité propre de recherche Gestion des ressources renouvelables et environnement

LISTE DES ENCADRES

Encadré 1. Comment définir une situation d'action ?	7
Encadré 2. La formulation de visions politiques à différents niveaux d'organisation	8
Encadré 3. Principes directeurs de la coopération internationale retenus dans le Chantier 1 sur les communs.....	14
Encadré 4. Quatre questions préalables à l'application de l'approche par les communs	16
Encadré 5. Trois questions pour appréhender l'urgence sociale et écologique	17
Encadré 6. Trois questions à poser dans le cadre de l'analyse communs au stade de l'étude de faisabilité	19
Encadré 7. Critères pour restituer les activités du projet de développement dans la vision du territoire	20
Encadré 8. Illustration d'un recours au jeu de rôles	21
Encadré 9. Exemple de la mobilisation de supports cartographiques au Sénégal. Les plans d'occupation et d'aménagement des sols (POAS)	23

LISTE DES FIGURES ET TABLEAUX

Figure 1. Définir les communs tissés autour de la terre et des ressources qu'elle porte	11
Figure 2. Vision politique promue à l'échelle du territoire par les communs tissés autour de la terre et des ressources qu'elle porte	13
Figure 3. Marges de manœuvre identifiées dans le cycle des projets pour opérationnaliser l'approche par les communs	15
Tableau 1. Exemples d'indicateurs à utiliser comme support du dialogue social et politique dans le cadre de l'opérationnalisation de l'approche par les communs dans un projet de développement	26

AVANT-PROPOS

Dans le monde, des millions de personnes dépendent de ressources naturelles telles que les terres, les pêches ou les forêts, qui sont à la base de leur mode de vie matériel, de leur bien-être et de leur identité. Dans un très grand nombre de situations, ces ressources sont utilisées et gérées en commun selon des règles locales, composites, évolutives, et fondées sur les valeurs et normes sociales qui en définissent les modes d'accès et d'usage.

Les règles qui régissent la gestion de ces ressources par un groupe d'individus peuvent être caractérisées comme les communs de la terre – et notamment les communs locaux – et des ressources qu'elle porte. Ces communs ne peuvent être réduits aux communautés traditionnelles fermées et basées sur des dimensions telles que l'appartenance, l'identité ou l'héritage. Ils sont l'expression des solidarités sociales et écologiques qui se nouent et se dénouent sur un territoire, en écho aussi à ce qui se passe et vient de l'extérieur, et qui déterminent les conditions du « vivre ensemble » à partir des enjeux économiques, sociaux, culturels et environnementaux de ce territoire.

Ces communs sont néanmoins vulnérables. Ils peuvent être fragilisés par des phénomènes d'appropriation individuelle ou privative des ressources, par des politiques publiques trop centralisatrices modifiant les règles d'accès et d'usage ou par des logiques de marché, notamment dans le contexte d'une économie globalisée et très largement extractiviste. Ainsi, souvent, les politiques foncières se limitent à l'objectif de sécurisation des droits de propriété individuels sans prévoir de dispositif permettant de reconnaître et protéger les droits relatifs à l'usage et au statut de ces espaces communs. Lorsque la reconnaissance juridique de ces droits existe sur le papier, elle se traduit rarement dans la pratique. La question des droits fonciers des pasteurs transhumants en Afrique de l'Ouest en est un exemple criant. Dans les pays où la croissance démographique est forte, la pression anthropique grandissante oblige aussi à définir sans cesse de nouvelles modalités d'usage des communs, dont la disponibilité rapportée au nombre d'habitants est chaque année réduite. L'approche par les communs ne doit donc pas être comprise comme un « retour vers le passé », mais bien une pratique sociale devant s'adapter aux nouvelles réalités sociales, économiques et environnementales d'un territoire, et ce en toute saison.

La sécurisation de l'accès au foncier dans ces espaces partagés et l'appui à la gestion foncière décentralisée sont un enjeu stratégique pour l'AFD. L'Agence en a fait l'un des marqueurs de ses appuis au développement des territoires ruraux. Cette orientation est essentielle, en particulier en Afrique, pour aborder simultanément la double finalité environnementale et sociale des objectifs du développement durable (ODD). Elle est vitale pour permettre aux populations rurales de construire leur résilience face aux tensions et crises qui surviennent au sein de leurs territoires ou qui les submergent de l'extérieur : tensions entre usages, en particulier conflits entre agriculteurs et éleveurs, course dévastatrice aux ressources, inadaptation institutionnelle, évolution démographique, impacts de la crise climatique et des dégradations environnementales, urbanisation, chocs sanitaires, etc.

La compréhension et l'accompagnement des questions foncières sont en effet essentiels pour comprendre et changer les relations entre les sociétés et leur environnement. Le foncier est trop souvent réduit à un facteur de production qu'il faut cadastrer. Les approches qui prennent acte de la pluralité des normes sociales et tentent de construire des dispositifs alliant offre de formalisation à la demande, légalisation de règles négociées de gestion de l'espace et mécanismes d'arbitrage des conflits semblent plus en phase avec les réalités foncières rurales de

nombreuses régions du monde. Le choix des droits fonciers n'est évidemment pas seulement technique ou juridique. Il traduit des choix politiques, des conceptions différentes du rapport entre individus, collectifs sociaux et État ainsi que du rapport entre normes locales et normes étatiques. Il exprime finalement des choix de société différents.

L'AFD s'est donc fixé comme objectif, dans son nouveau cadre d'intervention sectoriel « Agriculture, développement rural, biodiversité », de promouvoir la mise en œuvre de politiques de sécurisation foncière inclusives et durables fondées sur une reconnaissance claire, et inscrite dans la loi, des droits existants, constatés ou souhaités, quelles que soient leur origine (coutumière ou étatique) ou leur nature (individuel vs collectif, temporaire vs définitif). Ce guide est un outil qui aidera à la concrétisation de cet objectif.

Ce guide méthodologique s'adresse à toute personne ou toute institution qui souhaite soutenir la protection et l'accompagnement de communs tissés autour de la terre et des ressources qu'elle porte. Il est le fruit d'une démarche qui a démarré en 2015, dans un format volontairement collectif sous l'égide de l'AFD, du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et du Comité technique « Foncier et développement » (CTFD). Le premier résultat de ce travail a été la publication d'un rapport en 2017, sur les *Opportunités et défis d'une approche par les communs de la terre et des ressources qu'elle porte*.

Cette première phase de réflexion a notamment démontré que l'approche par les communs de la terre et des ressources naturelles constitue une grille de lecture porteuse dans nombre de situations. Elle est souvent une entrée efficace pour aborder concrètement les transitions écologiques, sociales, citoyennes à des échelles locales et territoriales. Elle a permis d'élaborer six grands principes d'accompagnement des communs qui constituent, pour les agents de la coopération internationale, un cadre de référence pour accompagner les communs lors de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation des projets d'investissement solidaires de développement initiés en milieu rural.

Le présent guide opérationnel est la traduction pratique de ces principes dans le cycle des programmes de développement financés par l'AFD. Ce travail se situe à l'interface de travaux académiques et d'approches opérationnelles. Il témoigne de l'apport incontestable des approches scientifiques pour questionner, conseiller, voire orienter les pratiques de la coopération internationale, et notamment pour aborder dans un contexte de changement global les dynamiques en tension des territoires en développement.

Ce document guidera, pas à pas, celles et ceux qui, avec leurs partenaires sur le terrain, souhaitent introduire une démarche par les communs dans les projets qu'ils accompagnent. Il invite au pragmatisme, au maximum de lucidité (les communs locaux ne peuvent pas tout !) et à l'humilité, tant les situations sont souvent complexes et imbriquées. Il développe et défend une approche pratique et concrète des communs, avec des outils pour les repérer, les protéger, les développer et surtout les rendre résilients. Il n'a aucun caractère normatif mais propose des clés, fondées sur les pratiques et les expériences pour opérationnaliser une « démarche par les communs de la terre et des ressources qu'elle porte ».

Gilles Kleitz
Directeur du département Transition
écologique et ressources naturelles

Thomas Melonio
Directeur exécutif de la direction Innovation,
recherche et savoirs

I. INTRODUCTION. CONTEXTE DE L'ELABORATION ET ENJEUX DU GUIDE

Ce guide propose différents outils opérationnels pour intégrer l'approche par les communs dans la préparation, le suivi et l'évaluation des projets de développement financés par l'AFD et impliquant des questions foncières et de gestion des ressources naturelles. Il n'impose pas une démarche normative, mais met à disposition des méthodes dont peuvent se saisir les agents de l'AFD et leurs partenaires locaux dans des situations et contextes qu'ils jugent pertinents.

Depuis 2016, le Comité technique « Foncier et développement » (CTFD) s'interroge avec l'appui de l'équipe de recherche GREEN du Cirad sur l'apport de l'approche par les communs dans le traitement des questions foncières. Une première phase (2016-2018) a permis d'identifier les situations d'action **impliquant les communs tissés autour de la terre et des ressources qu'elle porte**, ainsi que les défis et les opportunités d'un accompagnement de ces dynamiques. À la suite de ce travail, une seconde phase (2018-2020) a été engagée pour préciser les modalités d'opérationnalisation de l'approche dans le cycle des projets de développement financés par l'AFD et impliquant des enjeux de gestion des ressources naturelles en milieu rural.

Les communs tissés autour de la terre et des ressources reposent sur des relations qui s'établissent, se maintiennent et se renouvellent entre 1) un groupe d'usagers et 2) une ou plusieurs ressources (naturelles ou non), grâce à 3) la production et l'application par le groupe d'usagers de règles d'usage de la, ou des ressources considérées. Dans ce contexte, les communs constituent un ensemble de pratiques. Ils fournissent aussi une grille d'analyse de l'action collective et des systèmes de propriété et d'usages.

Le travail effectué dans la première phase (2016-2018) a permis de montrer que la coopération internationale a un intérêt à diffuser dans les projets de développement l'approche par les communs de la terre et des ressources qu'elle porte : cette approche permet en effet de restaurer ou renforcer le lien social et la conscience écologique au sein des territoires d'intervention. Elle a également permis de mettre en évidence la souplesse de cette démarche qui peut s'intégrer à toutes les étapes du cycle de projet, selon différentes modalités dont l'application relève de l'appréciation des situations d'action par les équipes projet et les partenaires.

Encadré 1. Comment définir une situation d'action ?

Selon Ostrom (2005), « une situation d'action est un espace social où des participants dotés de diverses préférences interagissent, échangent des biens et services, résolvent des problèmes, se dominant, ou se battent ». Si la structure initiale en est délimitée, des facteurs externes l'affectent et la font évoluer.

La situation d'action est le contexte dans lequel sont initiés les investissements solidaires de développement, appréhendés à différentes échelles selon les niveaux d'organisation considérés.

Prendre en compte explicitement les communs dans des situations d'action choisies constitue un **choix politique pour les agents de l'AFD et leurs partenaires**. Il s'agit en effet de privilégier la reconnaissance, la protection et la promotion d'une sécurisation foncière qui ne soit pas systématiquement associée à l'établissement d'une propriété absolue (privée ou publique). Les

travaux du CTFD ont en effet mis en exergue les limites et les externalités négatives de l'appropriation individuelle et exclusive de la terre et des ressources naturelles et de leur marchandisation¹. Ils ont démontré qu'à l'échelle locale, certains mécanismes de gouvernance constituent en eux-mêmes des outils de sécurisation foncière et peuvent faciliter la protection des ressources naturelles partagées tout en permettant aux usagers les plus vulnérables d'accéder aux moyens d'assurer leurs conditions d'existence. Au-delà de la formalisation systématique des droits de propriété et d'usages, l'attention portée par les différentes parties prenantes à ces mécanismes de gouvernance constitue alors un moyen de renouvellement et de renforcement du lien social pour une plus grande cohésion territoriale. Le cadre d'intervention sectoriel Agriculture, développement rural et biodiversité rend possible ce positionnement en promouvant la mise en œuvre de politiques de sécurisation foncière inclusives et durables fondées sur une reconnaissance claire, et inscrite dans la loi, des droits existants et constatés quelles que soient leur origine (coutumière ou étatique) ou leur nature (individuel vs collectif, temporaire vs définitif).

L'approche par les communs permet donc aux équipes projet de l'AFD d'appuyer la mise en œuvre d'actions très concrètes en lien avec des visions politiques portées par les acteurs des territoires. Il se peut que ces visions portées localement ne soient pas explicitement en phase avec celles défendues par les États, le secteur privé ou les institutions internationales qui véhiculent leur propre projet de société dans les territoires où ils interviennent. Cette contrainte doit être explicitement analysée et prise en charge aux différentes étapes du cycle de projet.

Encadré 2. La formulation de visions politiques à différents niveaux d'organisation

- Les individus, plus ou moins investis dans différents collectifs, s'organisent pour assurer ou améliorer leur qualité de vie. Ils produisent, consomment, accumulent, partagent, réparent.
- Les collectivités territoriales contribuent à l'exercice de la citoyenneté et à la mise en œuvre des politiques publiques. Elles animent, pilotent et portent des projets de territoire.
- Les États sont souverains sur leurs ressources naturelles et opèrent des choix politiques et d'organisation des marchés encadrés par leurs administrations centrales et déconcentrées.
- Les partenaires techniques et financiers mobilisent des financements dont les conditions d'attribution sont associées à des obligations de résultat en matière écologique, économique et sociale.
- Le secteur privé se déploie et forme des coalitions pour améliorer sa productivité, investir les marchés et assurer la croissance.
- Les institutions internationales élaborent des cadres en vue du respect des droits de l'Homme, de la conservation de la biodiversité, et de la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

¹ Les publications du CTFD sont disponibles en ligne : <http://www.foncier-developpement.fr/qui-sommes-nous/le-comite-technique-foncier-et-developpement/publications/>

La sensibilité des agents et des groupes cibles amenés à introduire ou non l'approche par les communs constitue ainsi un paramètre déterminant de son application. Elle l'est d'autant plus que les parties prenantes d'un projet de développement sont soumises à des contraintes de rentabilité et recherchent un impact évaluable maximal à relativement court terme. L'opérationnalisation de l'approche par les communs n'est donc possible que si **le contexte institutionnel mais également la volonté personnelle des acteurs, y compris des agents de l'AFD**, le permettent.

L'opérationnalisation de l'approche par les communs dans les projets financés par l'AFD implique deux niveaux d'action :

1. Intégrer des modalités permettant un soutien aux communs dans les différentes étapes du cycle de projets. Cela repose sur :
 - en amont, la caractérisation des **situations d'action**, dont l'identification des porteurs de communs sur le territoire d'intervention (phase d'identification des projets) ;
 - un mécanisme d'appui (financier et méthodologique) permettant de soutenir ces acteurs dans leurs actions d'accompagnement des communs (phases d'instruction et de supervision des projets) ;
 - des méthodes, outils et supports adaptés permettant aux bénéficiaires finaux (les usagers de la terre et des ressources qu'elle porte) de participer à l'évaluation des actions menées dans le cadre du projet de développement, en vue de contribuer plus efficacement à la mise en œuvre (voire la réactualisation) des visions politiques dont ils sont porteurs sur leurs territoires (phase d'évaluation rétrospective/finale des projets).
2. Renforcer le savoir-faire des agents de l'AFD et de leurs partenaires en la matière. Cela repose sur :
 - l'accès à des modules de formation-action mobilisés en accompagnement des projets sur les sites d'intervention de l'AFD ;
 - la valorisation de sites pilotes (vitrines de l'AFD) pour sensibiliser les agents au potentiel de l'approche par les communs ;
 - l'insertion dans des réseaux collaboratifs et la capitalisation transversale des expériences pour enrichir et faire évoluer les démarches d'opérationnalisation de l'approche par les communs.

Ce document développe le premier point à l'usage des responsables d'équipe projet et des chargés de mission en agence de l'AFD ainsi qu'à l'usage de leurs partenaires locaux. Le second point s'inscrit au-delà du temps projet : quelques pistes sont brièvement exposées dans la dernière partie de ce document.

II. CADRAGE THEORIQUE DE L'APPROCHE PAR LES COMMUNS

1. UNE DEFINITION MODULABLE DES « COMMUNS TISSES AUTOUR DE LA TERRE ET DES RESSOURCES QU'ELLE PORTE »

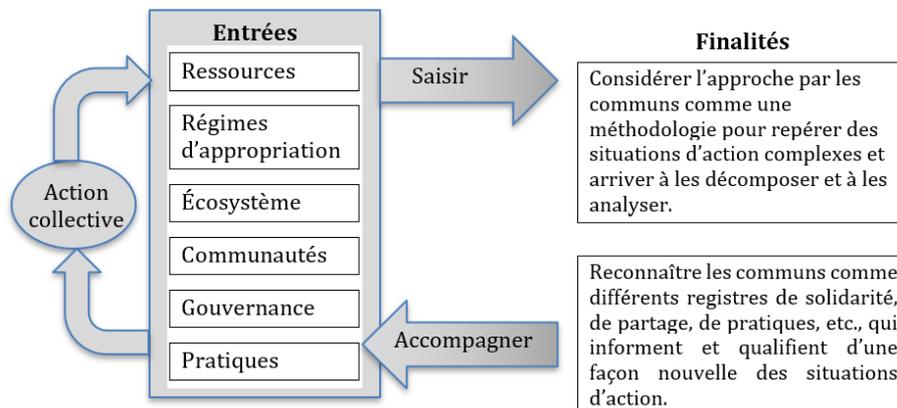
À la suite d'Ostrom (1990) et de Bollier (2015), il semble admis que les communs comportent invariablement trois éléments indissociables : une communauté d'usagers, une ressource et des règles élaborées par cette communauté pour en réguler l'usage. Ces expériences peuvent être appréhendées à partir soit des organisations liées aux communautés, soit des ressources ou écosystèmes concernés, soit des règles de gestion ou de certaines de leurs caractéristiques. Ces diverses dimensions restent toujours imbriquées et leur confrontation permet de mieux comprendre leur fonctionnalité et leurs finalités respectives. Il ne paraît donc pas pertinent de qualifier les communs en se limitant à seulement l'une de ces dimensions.

Les communs tissés autour de la terre et des ressources qu'elle porte peuvent prendre des formes très diverses. Pour les appréhender, la première phase du chantier a permis de mobiliser plusieurs « entrées » qui permettent :

- ▷ soit de repérer des situations d'action complexes, de les décomposer et de les analyser. Il s'agit de saisir les communs pour en comprendre la dynamique. L'approche est descriptive et ses résultats participent de la montée en généralité du concept de « communs », de la mise en exergue de ses limites ou de sa pertinence ;
- ▷ soit d'identifier des registres (de solidarité, de partage, de pratiques...) en mesure d'informer et de qualifier d'une nouvelle façon les situations d'action. L'approche permet alors de mieux définir les modalités d'intervention d'un projet de développement touchant aux questions d'accès et de partage des usages de la terre et des ressources qu'elle porte.

Les deux finalités de l'appréhension des communs sont complémentaires et peuvent être traitées simultanément. Cependant, de manière pragmatique, il est préférable de les distinguer. Face aux situations complexes rencontrées et aux effets non maîtrisés des projets de développement, il faut se résoudre à accepter l'incertitude comme une donnée de l'action. Il s'agit d'admettre que, pour atteindre des objectifs globaux, il est nécessaire d'envisager un accompagnement « chemin faisant » des parties prenantes du projet de développement, et, en particulier, des communautés investies dans des communs.

Figure 1. Définir les communs tissés autour de la terre et des ressources qu'elle porte (CTFD, 2017, p. 32)



Afin d'identifier et caractériser les communs d'un territoire dans lequel l'AFD compte intervenir, il est proposé aux agents de l'AFD et à leurs partenaires locaux d'adopter une définition des communs à géométrie variable. Six points d'entrée doivent être conjugués, donnant chacun un éclairage spécifique sur le socioécosystème :

- ▷ L'entrée par **les ressources** permet de mettre en évidence leur disponibilité, les modalités de leur renouvellement, et les modalités de leur distribution, y compris lorsqu'elles sont partagées entre un ou plusieurs collectifs d'utilisateurs.
- ▷ L'entrée par les **régimes d'appropriation** permet de décrire les droits et les obligations accordés – ou non – aux usagers de la terre, de manière générique (loi et règlement), ou spécifique (règles empiriques issues du terrain).
- ▷ L'entrée par les **écosystèmes** permet d'identifier les dynamiques écologiques à prendre en considération pour percevoir les relations d'interdépendance entre les usagers ainsi que les capacités du milieu à satisfaire – ou non – leurs besoins.
- ▷ L'entrée par les **communautés** permet de s'interroger sur le fondement, la robustesse et les perspectives d'évolution des solidarités distribuées² au sein d'une société, tant au niveau des relations entre les individus et le collectif qui les accueille qu'au niveau des relations entre les différents collectifs institués (et pas nécessairement institutionnalisés).
- ▷ L'entrée par la **gouvernance** permet d'interroger les visions politiques portées par les parties prenantes, et, le cas échéant, d'envisager la construction d'un récit partagé compatible avec la réalisation d'une justice sociale et écologique adaptée aux spécificités des sociétés concernées.

² Liens sociaux que les individus investissent pour une durée variable à travers différents collectifs plus ou moins organisés pour s'assurer de la valeur ajoutée produite par l'entraide et se sentir moins vulnérables.

- ▷ L'entrée par les **pratiques** est certainement la plus incontournable de cette approche *bottom-up*. Elle part de l'idée que les pratiques d'usage d'une ressource préexistent et déterminent *in fine* l'organisation sociale proprement dite.

Ces « entrées » peuvent être investies dans n'importe quel ordre, mais chacune donne un éclairage particulier sur une dimension incontournable de la caractérisation des communs.

Ainsi, sans retenir une unique définition sur ce qu'est un commun, trois éléments permettent de le caractériser :

- ▷ des **situations d'action multiacteurs**, qui articulent de multiples usages, pour une utilisation commune/partagée de plusieurs ressources ;
- ▷ une **adhésion à des organisations sociales** véhiculant la culture, l'identité et la distribution du travail qui déterminent les conditions de vie des populations ;
- ▷ des **actions collectives qui s'instituent par des actes concrets et existent au travers de pratiques** effectives (le « faire commun » – *commoning*).

2. UNE GRILLE D'ANALYSE POUR INITIER L'APPROCHE PAR LES COMMUNS DANS LES PROJETS D'APPUI A LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES (SAUVAGES ET DOMESTIQUES)

Le schéma ci-dessous offre un cadre théorique qui fonde la traduction opérationnelle de l'approche par les communs :

- ▷ Des solidarités écologiques et sociales sont à l'œuvre sur les territoires : de fait, l'utilisation des ressources partagées dans un même espace impacte les autres ressources et utilisateurs. Cette situation crée des relations d'interdépendance entre usagers.
- ▷ Des innovations sociales (juridiques ou économiques) peuvent émerger à l'échelle des territoires, permettant d'éviter les pièges écologiques³ et à pauvreté⁴.

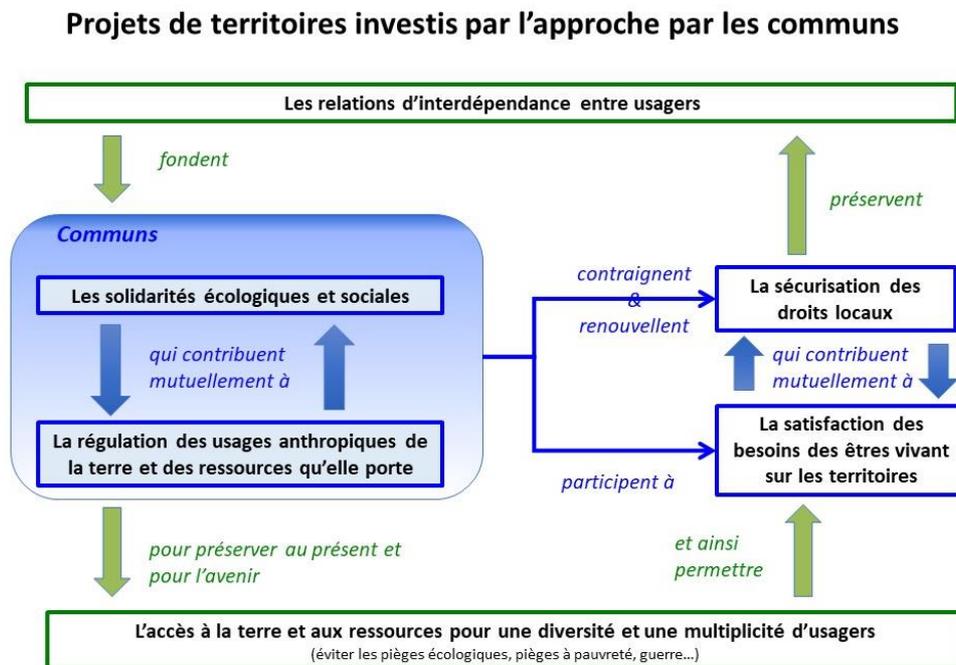
³ Les systèmes biologiques (écosystèmes ou communautés biotiques) sont en perpétuelle évolution, en réponse aux pressions auxquelles ils sont soumis (variabilité environnementale et biotique, pression anthropique). Ces évolutions peuvent être graduelles, mais aussi abruptes lorsqu'elles conduisent à un changement rapide et drastique de leur état. Ces phases de rupture écologique apparaissent lorsque les pressions subies dépassent un seuil critique, conduisant le système biologique à basculer vers un autre état. Dans certains cas, ces transitions (dites « transitions catastrophiques ») ne sont réversibles qu'au prix de changements environnementaux plus importants que ceux dont ils sont issus (du fait de l'inertie du système). Un système biologique peut ainsi se retrouver bloqué dans un piège écologique (*ecological trap*) et perturber significativement l'existence des populations qui y vivent.

⁴ Ce processus exprime le fait que, à cause de la faiblesse de leurs revenus, les ménages font face à des difficultés majeures pour subvenir aux besoins essentiels de leurs dépendants. Il leur est donc impossible d'investir dans leurs activités économiques, et en particulier dans la production agricole, spécialement risquée. L'activité agricole, sans investissement dans les intrants, se traduit par de faibles rendements. La productivité du travail qui en découle est faible et de ce fait les revenus qui en sont tirés sont bas, suffisant à peine à subvenir aux besoins essentiels de la famille. On est ainsi dans un cercle vicieux, appelé « piège à pauvreté », car les ménages ne peuvent sortir de cette spirale sans intervention extérieure. Dans ces conditions, l'intensification de la production agricole, comme la sortie de la pauvreté, est impossible sans le levier de mesures bien définies (par exemple des politiques publiques) visant à permettre aux individus d'accéder à des ressources suffisantes à satisfaire leurs besoins et ceux de leurs dépendants ainsi que d'investir dans leurs activités économiques.

- ▷ Ces innovations sociales se traduisent par des dispositifs qui contraignent et renouvellent les systèmes de sécurisation des droits locaux en vue de satisfaire les besoins des êtres vivant sur les territoires.

La justice sociale et la justice écologique étant intrinsèquement liées, ces perspectives structurent une vision politique sur le territoire viable et respectueuse des besoins de l'ensemble des usagers de la terre et des ressources qu'elle porte. La formalisation/réactualisation de cette vision constitue le principal levier de développement actionné par l'approche par les communs.

Figure 2. Vision politique promue à l'échelle du territoire par les communs tissés autour de la terre et des ressources qu'elle porte



L'analyse en termes de communs contribue aussi à territorialiser les politiques publiques au regard des enjeux sociétaux et environnementaux auxquels les acteurs locaux font face. Le focus sur les pratiques des acteurs et leur prise en compte dans les systèmes de gouvernance permet d'interroger l'acceptabilité sociale des innovations introduites par les projets de développement et leurs modalités d'application, dans le respect du principe de subsidiarité.

Dans le cadre de la phase 1 du Chantier sur les communs, six principes directeurs ont été identifiés pour mieux appréhender le potentiel des communs dans les projets de développement.

Encadré 3. Principes directeurs de la coopération internationale retenus dans le Chantier 1 sur les communs (CTFD, 2017, p. 59)

Principe 1 : Reconnaître et faire reconnaître la prévalence des communs.

Principe 2 : Mieux comprendre l'environnement des communs concernés par les interventions de la communauté internationale (ou de l'entité nationale).

Principe 3 : Accompagner et renforcer les communs clés.

Principe 4 : S'assurer que les interventions exogènes proposent des changements socialement (et écologiquement) acceptables.

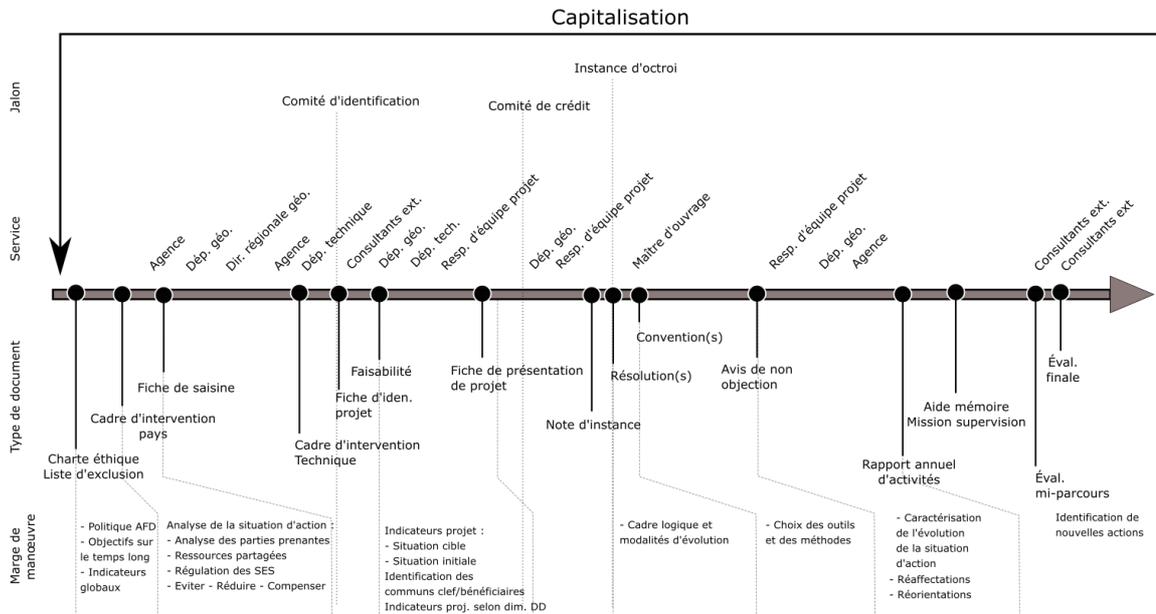
Principe 5 : Proposer un accompagnement basé sur le copilotage et la subsidiarité.

Principe 6 : Mettre en œuvre un suivi-évaluation réflexif.

III. APPLIQUER L'APPROCHE PAR LES COMMUNS DANS UN PROJET DE DEVELOPPEMENT

Ce guide présente des modalités concrètes d'opérationnalisation de l'approche par les communs aux différentes phases du cycle de projet. Le schéma ci-dessous met en évidence les marges de manœuvre identifiées.

Figure 3. Marges de manœuvre identifiées dans le cycle des projets pour opérationnaliser l'approche par les communs



1. APPRECIER L'INTERET D'UNE APPROCHE PAR LES COMMUNS DES LA PHASE D'IDENTIFICATION DES PROJETS

La mise en œuvre de l'approche par les communs de la terre et des ressources qu'elle porte ne peut raisonnablement être envisagée dans tous les États ni dans toutes les situations. L'environnement politique et institutionnel du pays hôte peut ne pas autoriser l'expression démocratique nécessaire à la prise en charge par les populations locales d'intérêts communs, en particulier lorsqu'ils sont associés à des ressources stratégiques telles la terre ou les ressources naturelles. Il se peut aussi que les intérêts historiques, économiques ou politiques de la France et des Français à l'étranger ne coïncident pas avec un investissement conséquent de l'approche par les communs sur des thématiques monopolisées par d'autres bailleurs nationaux ou internationaux. Dans tous les cas, **l'intérêt et la portée politique de l'application d'une approche par les communs doivent faire l'objet d'une appréciation préalable de la part de l'AFD et de ses partenaires locaux.**

Encadré 4

Quatre questions préalables à l'application de l'approche par les communs

- Est-ce que les contextes aux niveaux national et local rendent possible la mobilisation d'une approche par les communs ?
- La coopération française a-t-elle une expérience dans le pays hôte en matière de traitement des questions foncières en milieu rural ? D'aménagement du territoire ? D'appui aux populations locales ou autochtones ? Quelles leçons tirer de cette expérience ?
- Existe-t-il des projets de développement (financés par le groupe AFD, d'autres bailleurs de fonds, voire le secteur privé) qui, dans la zone d'intervention, pourraient paraître concurrents ou, au contraire, complémentaires ?
- Quels secteurs d'intervention de la stratégie régionale et du cadre d'intervention pays de l'AFD justifient la mobilisation d'une approche par les communs tissés autour de la terre et des ressources qu'elle porte ?

Si cette première analyse de contexte le permet, **les agents de l'AFD qui souhaitent promouvoir l'approche par les communs** peuvent alors, dès la phase d'identification des projets, utiliser deux outils : le premier vise à caractériser l'urgence écologique et sociale dans la situation d'action considérée (fiche méthode 1) ; le second, à identifier les porteurs de communs (fiche méthode 2).

1.1 Caractériser l'urgence sociale et écologique (fiche méthode 1)

L'objectif est d'appréhender les enjeux de manière systémique afin de mieux caractériser la situation d'action et justifier l'intervention de l'AFD au regard de l'objectif de renforcement du lien social et de la conscience écologique. Pour cela, il s'agira de :

- ▷ s'appuyer sur les travaux de recherche⁵ pour se donner les moyens d'identifier et d'accompagner, sur le temps long, les changements structurels nécessaires face à l'urgence écologique et sociale identifiée ;
- ▷ mettre en place une démarche conjointe et une négociation avec la maîtrise d'ouvrage en mobilisant des expertises, internes et externes, pour contextualiser la demande locale au regard de l'urgence sociale et écologique⁶.

Les indicateurs internationaux et nationaux existants ne permettent pas de caractériser l'urgence sociale et écologique à l'échelle des territoires concernés par le projet de développement considéré. De ce fait, une analyse dédiée permettra de mettre en relation les données disponibles avec les dires d'acteurs sur le terrain et de qualifier les processus associés aux pièges à pauvreté et aux pièges écologiques que l'intervention de l'AFD devra considérer. Les populations les plus vulnérables constituant généralement un marqueur substantiel des dysfonctionnements des

⁵ L'AFD finance des travaux de recherche à travers différents mécanismes : sur fonds propres via le département de la Recherche (IRS/ECO), dans le cadre des opérations via des comités techniques (CTFD, COSTEA, Comité Forêt), des partenariats et facilités (Partenariat biodiversité, Facilité 2050), etc.

⁶ Missions d'identification, études exploratoires, etc.

systèmes socio-économiques, une attention particulière leur sera attribuée. Les potentiels du renforcement du lien social et de la conscience écologique seront questionnés avec les habitants des territoires (fiche méthode 1).

Cette analyse permettra à l'équipe projet d'établir un dialogue avec la maîtrise d'ouvrage et les bénéficiaires sur l'objectif principal et les objectifs spécifiques du projet en lien avec les urgences écologiques et sociales du territoire.

Encadré 5

Trois questions pour appréhender l'urgence sociale et écologique

Quels sont les principaux enjeux (globaux, nationaux et locaux) auxquels le projet financé par l'AFD souhaite contribuer ? Quels sont ceux auxquels il ne souhaite pas contribuer ?

Quelle est la nécessité, étant donné le projet financé par l'AFD, d'une évolution des modes de production et de consommation dans la zone d'intervention ?

Quelles seront les conséquences au niveau de l'insertion économique des différents types de ménages et des territoires dans la zone d'intervention ? Au niveau de l'état de la biodiversité ?

1.2 Identifier les porteurs de communs sur le territoire (fiche méthode 2)

Les **porteurs de communs** sont des personnes physiques impliquées dans une action collective sur le territoire dans lequel s'inscrit le projet financé par l'AFD. Leur identification s'inscrit dans la facilitation du dialogue et la complémentarité des acteurs et des approches mobilisées respectivement par les maîtrises d'ouvrage locales, la société civile et le secteur privé (fiche méthode 2).

Les porteurs de communs sont donc des partenaires potentiels dans les projets de développement : ils peuvent apporter une valeur ajoutée opérationnelle (financière, d'expertise, d'analyse, de réseau) favorable à la promotion de l'innovation (technique, sociale, organisationnelle, etc.) et à la capitalisation des expériences et des connaissances.

Ils peuvent être décideurs ou agents publics, experts académiques ou non académiques, acteurs du secteur privé ou de la société civile, autorité coutumière... Selon leur domaine d'intervention, ils contribuent à promouvoir la liberté d'expression et la diversité culturelle, à redécouvrir, à faire découvrir ou à faciliter l'émergence de pratiques, de savoirs ou de valeurs liées au respect des systèmes socio-économiques. Leur expérience permettra de construire sur l'existant et de mobiliser au mieux les solidarités sociales et écologiques existantes.

L'identification des porteurs de communs potentiels pourra être confiée à un consultant national dont la tâche consistera à inventorier les solidarités écologiques et sociales présentes dans la zone d'intervention du projet et à apprécier l'opportunité de l'implication dans le projet des personnes qui les soutiennent. Une mobilisation de dix jours devrait être suffisante pour circonscrire la situation d'action (idéalement à partir des résultats de l'étude sur la caractérisation de l'urgence écologique et sociale) et conduire une série d'enquêtes auprès d'un échantillon de personnes-ressources que le consultant aura sélectionnées.

Une fois les porteurs de communs identifiés, leur intégration dans l'instruction et le suivi du projet pourra varier en fonction de leur appartenance institutionnelle et des possibilités d'implication

de ces institutions dans la mise en œuvre des activités envisagées. Les porteurs de communs pourront :

- ▷ être inclus dans le réseau de personnes à informer sur l'avancement des activités réalisées ;
- ▷ être mobilisés en tant que partenaires du projet ;
- ▷ être mobilisés, dans une perspective plus volontariste, dans la coconstruction d'un projet de territoire, porteur d'une vision politique à l'échelle de ce territoire, avec l'objectif d'appuyer la définition (et d'infléchir) les trajectoires de développement et des politiques publiques qui s'y rapportent.

2. METTRE EN ŒUVRE L'APPROCHE PAR LES COMMUNS LORS DE L'INSTRUCTION DES PROJETS

Il n'existe pas de méthodes ou d'outils standard qui puissent garantir la mise en œuvre de l'approche par les communs dans un projet de développement. Cet objectif constitue moins un résultat à atteindre qu'un chemin à investir.

Les termes de référence (TDR) de l'étude de faisabilité pourront inclure une analyse visant à apprécier le rôle que le projet pourrait jouer dans l'accompagnement de dynamiques de communs de la zone d'intervention. Cette analyse pourra être confiée à un **binôme de consultants intégré dans l'équipe chargée de l'étude de faisabilité**. Son objectif sera d'apprécier, à l'échelle de l'administration centrale et à l'échelle du site d'intervention :

- ▷ l'acceptabilité sociale, écologique et politique de l'intervention envisagée à travers un processus de coconstruction d'un diagnostic territorial avec les partenaires du projet et les porteurs de communs identifiés, une attention particulière devant être accordée aux représentants des groupes les plus vulnérables ;
- ▷ les opportunités et les contraintes de l'engagement des porteurs de communs dans la mise en œuvre du projet, ainsi que les modalités de leur participation.

L'analyse est composée de trois phases, nécessitant chacune des missions de terrain et des phases de rédaction :

- ▷ Une première phase vise à clarifier avec les porteurs de communs les enjeux du projet au niveau des territoires d'intervention.
- ▷ Sur la base de cette compréhension, les porteurs de communs pourront s'investir dans la réalisation d'un diagnostic partagé des conséquences de l'intervention sur le projet, et poser les bases d'une réactualisation du/des projet(s) de territoire qu'il va impacter.
- ▷ Une troisième phase vise à élaborer un plan d'action chiffré pour la mise en œuvre du/des projet(s) de territoire et à définir les modalités de sa concrétisation.

La durée de l'analyse dépendra de la taille de la zone d'intervention, de l'échelon institutionnel considéré, des connaissances déjà accumulées et de l'historique des relations de travail avec les partenaires.

2.1 Étape 1 : compréhension par les porteurs de communs des enjeux du projet au niveau territorial

La mission du binôme de consultants devra permettre dans un premier temps :

- ▷ De **clarifier le rôle et la place des acteurs agissant sur le territoire** considéré : l'opérationnalisation de l'approche par les communs passe par une meilleure compréhension par les parties prenantes, y compris aux échelles locales, du rôle et de la place de chacun des acteurs, notamment de celui de l'AFD. Cette analyse peut ensuite faciliter l'entrée de nouveaux interlocuteurs non initialement identifiés par le projet, dont, potentiellement, des porteurs de communs.
- ▷ **D'apprécier les conséquences sociales et écologiques** à l'échelle des territoires du projet de développement envisagé : l'objectif de ce travail est d'amener les porteurs de communs à mieux saisir les enjeux des investissements envisagés au niveau territorial, 1) sur l'intégration sociale des groupes d'utilisateurs les plus vulnérables, et 2) sur la place et le rôle des humains dans leur milieu. Il s'agit ainsi de leur permettre de s'investir plus efficacement dans le projet, et plus largement dans le maintien et le renforcement de la justice sociale et écologique dans les territoires considérés.
- ▷ De **mettre en débat la logique d'intervention** : pour permettre aux porteurs de communs d'appréhender le projet tel qu'il a été pensé, deux outils pourront être mobilisés par le binôme de consultants : 1) le cadre logique du projet ; 2) les marqueurs de développement durable. Il s'agit pour le binôme de consultants de se servir de ces indicateurs pour initier des discussions avec les porteurs de communs sur leur portée et leur limite au regard de la réalité du terrain.

Encadré 6

Trois questions à se poser pour utiliser l'approche par les communs au stade de l'étude de faisabilité

- Dans quelle mesure les politiques publiques donnent-elles la légitimité aux porteurs de communs pour s'impliquer dans leur mise en œuvre ?
- En quoi l'approche par les communs ouvre-t-elle une voie pour traduire les ambitions des politiques publiques sur les territoires d'intervention ?
- Par quels actions et dispositifs les porteurs de communs peuvent-ils être amenés à mieux saisir les enjeux des investissements envisagés vis-à-vis de la cohésion sociale et territoriale ?

2.2 Étape 2 : coconstruction d'un diagnostic territorial partagé (fiche méthode 3)

La mission du binôme de consultants **visera à faciliter l'élaboration d'un diagnostic territorial coconstruit**. Ce diagnostic explicitera les ressources sur lesquelles les différents acteurs du territoire pourront s'appuyer, les leviers existants pour favoriser le développement économique, social et environnemental, ainsi que les facteurs de vulnérabilité (fiche méthode 3).

L'approche par les communs ambitionne, dans le temps du projet de développement financé par l'AFD, d'associer une pluralité de collectifs dans des discussions sur les visions politiques et les

projets de territoires concernés par l'intervention. Ces derniers peuvent se décliner selon différentes formes sur des territoires différenciés, juxtaposés ou superposés. Ils résultent de l'identification et de la confrontation des intérêts et objectifs des parties prenantes. Ils peuvent être plus ou moins explicites.

Pour ce faire, le binôme de consultants dispensera un soutien méthodologique à un ou plusieurs porteurs de communs afin de les impliquer, à l'échelle des communautés qu'ils animent, et aux côtés de l'équipe projet, dans un diagnostic des conséquences de l'intervention envisagée sur les projets de territoire susceptibles d'être concernés.

Le binôme de consultants pourra s'appuyer sur les critères ci-dessous pour restituer les dires d'acteurs dans une grille de lecture commune et apprécier leur portée vis-à-vis des trois objectifs de l'opérationnalisation de l'approche par les communs :

- ▷ l'explicitation des relations entre bien-être social et état de la biodiversité,
- ▷ l'intégration des communs dans les politiques publiques,
- ▷ le renforcement de la capacité des acteurs à agir concrètement pour éviter l'exclusion sociale et la dégradation des milieux.

Les six critères ci-dessous constituent de grands axes de la vision du territoire. Le projet de développement devra inclure des actions permettant de contribuer à la réalisation de chacun d'entre eux.

Encadré 7 **Critères pour restituer les activités du projet de développement dans la vision du territoire**

C1. Les parties prenantes au projet de territoire établissent des relations entre dégradation des ressources naturelles et exclusion sociale.

C2. La puissance publique encourage les pratiques locales de régulation de l'accès à la terre et aux ressources qu'elle porte, 1) en sécurisant les droits locaux, et 2) en appuyant des modes de production et de consommation qui dynamisent l'économie locale inclusive.

C3. Des collectifs d'usagers s'investissent dans la régulation de l'accès à des ressources partagées.

C4. Les parties prenantes au projet de territoire sont conscientes des interdépendances entre des usagers de la terre et des ressources qu'elle porte.

C5. Le projet de territoire promeut le copilotage et la subsidiarité dans la régulation de l'usage de la terre et des ressources naturelles.

C6. Les usagers de la terre et des ressources qu'elle porte peuvent apprécier l'impact des activités initiées ou promues par le projet de développement sur l'évolution de leur bien-être et de leurs conditions de vie.

L'établissement d'un diagnostic territorial coconstruit **ne vise pas à établir un consensus, mais à valoriser les expériences et à faciliter l'apprentissage mutuel**. Il s'agira de mettre en cohérence ces différentes expériences afin de définir les contours d'un système de production et de

consommation viable de la terre et des ressources naturelles sur le territoire concerné. **Pour ce faire, le recours au jeu de rôles peut constituer une opportunité.**

Encadré 8 Illustration d'un recours au jeu de rôles

Le jeu de rôles⁷ peut être utilisé comme outil d'apprentissage expérientiel collectif de la cogestion adaptative de ressources naturelles.

Proposant une mise en situation basée sur une représentation stylisée d'un territoire porteur de ressources naturelles, une session de jeu de rôles est un atelier de simulation interactive permettant à chacun des participants ayant endossé le rôle d'un des acteurs du territoire de saisir les perspectives des autres, révélant les valeurs sous-jacentes à leurs décisions individuelles et leur prise de position dans le processus délibératif.

Le déroulement d'une session, basé sur une succession de tours de jeu, incite les participants à construire ensemble de manière itérative une compréhension des interdépendances reliant les entités du système simulé.

Sur la base de cette compréhension plus ou moins partagée, les participants cherchent à s'entendre pour définir et mettre en œuvre des mesures de gestion. En ce sens, une session de jeu de rôles constitue une expérience de « faire commun » à laquelle il peut être intéressant de faire référence pour introduire les principes de l'approche par les communs aux populations locales.

2.3 Étape 3 : élaboration d'un plan d'action chiffré pour le projet de développement (fiche méthode 4) et modalités de mise en œuvre (fiche méthode 5)

La mission du binôme de consultants permettra :

- ▷ De dispenser un appui aux porteurs de communs pour **préciser les actions à envisager** à partir du diagnostic territorial réalisé lors de l'étape 2 et que le projet de développement financé par l'AFD pourrait concrètement soutenir. Il s'agira de mener des enquêtes individuelles (fiche méthode 4). Cette étape permettra à l'AFD de contribuer à l'institutionnalisation du dialogue social⁸ qui alimentera, dans le cadre du projet de développement, et idéalement à son issue, la gestion/gouvernance adaptative de la terre et des ressources qu'elle porte.

⁷ Un jeu de rôle générique baptisé ReHab (**R**essources et **H**abitat), initialement destiné à sensibiliser les étudiants à l'importance de l'agir communicationnel pour la concertation territoriale dans un contexte de tensions entre enjeux de production et enjeux de conservation de la nature, a été mobilisé avec les acteurs locaux en périphérie d'aires protégées au Mozambique, aux Comores, au Kenya. Les participants n'ont pas eu de difficulté à « entrer dans le jeu ». Lors du débriefing de ces sessions, certaines situations survenues au cours du jeu faisant clairement écho à des pratiques existant dans la réalité ont suscité d'intéressantes discussions.

⁸ Notons que cette institutionnalisation peut également être associée aux procédures, de plus en plus nombreuses, visant pour les bailleurs internationaux à obtenir de la part des populations locales un consentement libre, informé et préalable (CLIP). Ces procédures impliquent des conditions et perceptions propres aux bailleurs internationaux et parfois déconnectées des réalités des populations locales.

- ▷ **D'identifier les infrastructures ou aménagements** concernés par le diagnostic territorial et de **préciser le rôle des porteurs de communs dans les modalités de leur gouvernance et de leur maintenance.**

Une fois le plan d'action élaboré, il s'agit de préciser collectivement les conditions de sa mise en œuvre et de suivi-évaluation (fiche méthode 5). L'approche par les communs promeut la cogestion et la gouvernance adaptative pour réguler les usages anthropiques de la terre et des ressources qu'elle porte. Les projets de développement constituent dans cette perspective des opportunités importantes de soutien aux apprentissages collectifs.

La mission de binôme de consultants devra :

- ▷ **Proposer un copilotage du projet de développement basé sur la subsidiarité** : cela implique 1) d'une part que les porteurs de communs soient associés aux instances de décision instituées par le projet financé par l'AFD aux échelles appropriées, et 2) d'autre part que les usagers puissent être en mesure d'évaluer la réalité et la valeur ajoutée de ce mode de gouvernance au regard de l'ampleur de leur implication respective (notamment en temps, en moyens humains et matériels).
- ▷ **Poser les bases d'un système de suivi-évaluation réflexif⁹** : cela implique de pourvoir les usagers de systèmes d'information accessibles, donc a priori distincts du suivi-évaluation à destination du bailleur de fonds. Ces systèmes d'information devront 1) être organisés à partir de représentations simplifiées et partagées du fonctionnement de l'écosystème et des relations entre les usagers locaux, et 2) renseigner des indicateurs coconstruits en fonction des besoins et des attentes des usagers :
 - Des supports adaptés devront être conçus à destination des usagers. Les informations sur la distribution de l'accès aux ressources naturelles notamment devront faire sens pour les usagers au regard des décisions qu'ils seront amenés à prendre, et devront être régulièrement alimentées. Elles pourront, en fonction des possibilités d'accès à l'informatique et de connexion aux réseaux numériques disponibles, être centralisées au sein de systèmes d'information en open data¹⁰.
 - Des « sentinelles » devront être établies et suivies : elles permettront aux usagers d'apprécier à la fois l'état du système socio-économique et les effets des actions menées sur ce système. Ces sentinelles ne sont ni des indicateurs quantitatifs ni des personnes chargées de suivre des indicateurs préalablement fixés, mais des marqueurs du milieu qui donnent aux usagers une information sur les dynamiques sociales et écologiques à l'œuvre (par exemple : abandon de coutumes lié à l'usage de ressources devenues trop rares ; utilisation de moustiquaires comme sennes de plage ; apparition de plantes indicatrices de la dégradation des sols...).
 - Le système de suivi-évaluation réflexif devra être envisagé dans une démarche d'essais-erreurs qui prendra du temps dans la mesure où il faudra tester les

⁹ « Il est primordial de favoriser les processus d'apprentissage de la gouvernance des communs par l'ensemble des parties prenantes, et de les inscrire dans le temps long. Le suivi-évaluation "réflexif" dans ce contexte est envisagé comme une démarche qualité qui permet d'informer les ayants droit aux ressources partagées et de communiquer avec les institutions emboîtées ou enchâssées dans le commun porteur de la démarche. » (CTFD, 2017, p. 71)

¹⁰ Exemples : OpenStreetMap, systèmes d'information foncière participatifs, bases de données collaboratives sur le suivi des espèces...

indicateurs et où ceux-ci seront amenés à évoluer en fonction de l'accroissement des connaissances disponibles et de nouveaux besoins induits par l'évolution du contexte.

- ▷ **Proposer des actions, méthodes et outils pour favoriser la gestion inclusive des ressources naturelles par les acteurs locaux.** Cela implique de prévoir un investissement subséquent en matériel, en renforcement des capacités et en accompagnement pour concevoir et alimenter les systèmes d'information à destination des usagers eux-mêmes :
 - Une attention particulière devra être accordée à la propriété intellectuelle des données, notamment dans les situations où ce sont des structures privées (entreprises ou ONG nationales ou internationales) qui auraient la charge du système d'information. Ainsi, le coût de la conception, de l'alimentation et de l'utilisation de tels systèmes constitue un élément important à introduire dans les discussions : idéalement, ce coût devrait être partagé par les différentes parties prenantes. Dans tous les cas, ces éléments devront faire l'objet d'une stratégie explicite (financement, accompagnement, renforcement des capacités) dont la formalisation devra être confiée à un maître d'œuvre disposant des compétences techniques nécessaires.
 - La formalisation et la réactualisation des règles relatives à l'utilisation des ressources partagées devront également faire l'objet d'un accompagnement des usagers et d'un appui financier. L'établissement, la communication et le suivi des règles formalisées dans les chartes et règlements intérieurs d'accords ou de partenariats ont un coût non négligeable qu'il conviendra de prendre en considération.

Encadré 9

Exemple de la mobilisation de supports cartographiques au Sénégal. Les plans d'occupation et d'aménagement des sols (POAS)

Une opération pilote de développement d'un outil de gestion de l'accès aux ressources naturelles a été menée dans la vallée du fleuve Sénégal entre 1996 et 1998, en vue de l'insertion durable des communs existants dans le processus de décentralisation et de développement local qui démarrait. La finalité de l'intervention n'était pas d'obtenir des actions de gestion et de planification du territoire en partenariat avec les populations locales et leurs représentants, mais d'amorcer des dynamiques locales capables d'initier *seules*, maintenant et plus tard, ces actions (d'où la durée volontairement réduite de l'opération, pour s'adapter aux contraintes d'une diffusion à grande échelle). Il ne s'agit plus d'établir en priorité des plans de développement ou des chartes de gestion de l'espace, mais d'aider les organisations locales à inscrire progressivement leurs propres modes de reconnaissance et gestion des ressources de leurs territoires, en particulier leurs communs. La stratégie pour viser ces enjeux comprenait trois phases.

La première était de faire reconnaître aux trois principaux groupes sociaux impliqués la légitimité et la capacité des représentants (élus) locaux à assurer cette responsabilité : l'entourage institutionnel, les populations locales, et les responsables locaux eux-mêmes. Sans un environnement institutionnel et social favorable indépendant du programme d'intervention, aucune décentralisation effective et durable n'est possible.

La seconde, qui alimente la réussite progressive de la première, était de développer les capacités techniques des représentants locaux à gérer par eux-mêmes un système d'information géographique (SIG) pour l'aménagement du territoire de leur commune. L'utilisation d'un outil si sophistiqué n'était

pas indispensable à la gestion du territoire, mais permettait de prouver leurs capacités de gestion technique aux autres partenaires.

La troisième phase était de créer un environnement méthodologique permettant aux acteurs locaux non pas de reproduire les règles et formes de gestion usuelles, mais d'utiliser les techniques apprises pour traduire leurs façons de voir la gestion d'un territoire dans un cadre institutionnel reconnu (les plans d'occupation et d'aménagement des sols dont la loi prévoyait l'existence). Deux ans après le début de l'opération, les populations accompagnées produisent ainsi seules des règles de gestion de territoire inédites dans un POAS : un zonage entre activités (agriculture, élevage...) où toutes les activités sont permises partout (gestion de l'incertitude de localisation des pluies), mais où, selon l'activité reconnue prioritaire de la zone d'occupation considérée (zone agricole, agropastorale ou pastorale), les autres activités sont permises mais sans perturber cette dernière (prise en charge du coût de l'impact si un impact est constaté).

Après cette opération pilote, cette façon de produire des plans d'aménagement s'est répandue sans l'appui technique initial, d'abord dans toute la vallée du fleuve Sénégal, puis s'est diffusée dans d'autres pays de la sous-région. Il est surtout important de noter que l'approche continue à être enrichie par les équipes qui l'utilisent, en particulier pour le développement des règles de soutien aux communs (statut foncier, formes d'investissement...) : face à la diversité et à la complexité d'une dynamique de commun, l'appui méthodologique ne peut être défini ex ante, seules des responsabilités et des capacités locales peuvent progressivement le développer par elles-mêmes.

2.4 Livrables attendus

L'analyse sur l'approche par les communs effectuée par le binôme de consultants donnera lieu à des livrables spécifiques en plus de ceux exigés habituellement dans les études de faisabilité. Il s'agira notamment :

- ▷ d'une note technique de présentation des acteurs « porteurs de communs » retenus par le projet (reprenant et complétant le résultat de l'étude réalisée lors de la phase d'identification du projet – fiche méthode 2) ;
- ▷ d'une analyse détaillée des modes de régulation des communs soutenus par le projet (répondant à l'ensemble des six critères permettant d'apprécier l'opérationnalité de l'approche par les communs et dont les éléments sont précisés dans les fiches méthodes 3 et 4) ;
- ▷ d'une fiche synthétique présentant les actions envisagées pour renforcer la pérennité des communs (selon les éléments précisés dans la fiche méthode 5).

2.5 Profil des deux consultants recherchés

Deux consultants seront mobilisés au sein de l'équipe globale de l'étude de faisabilité pour réaliser les analyses décrites ci-dessus. Leur complémentarité devra être mise en exergue, qu'il s'agisse d'un binôme consultant international/local ou homme/femme. L'important sera de privilégier un dialogue interdisciplinaire/interculturel/intergénérationnel entre ces experts afin de confronter et de mettre en relation les résultats chemin faisant en vue de la réalisation des livrables, qui devront tous être cosignés.

Dans tous les cas, les consultants devront maîtriser diverses techniques d'enquête et d'animation, avoir une connaissance globale de l'évolution des politiques foncières conduites à l'échelle du pays et être sensibles aux enjeux de l'urgence écologique et sociale à différents niveaux d'organisation.

Leur implication dans les communautés travaillant sur les communs sera un plus ainsi que leur expérience dans la zone d'étude.

3. SUPERVISER LA MISE EN ŒUVRE DE L'APPROCHE PAR LES COMMUNS AVEC LA MAITRISE D'OUVRAGE ET LES BENEFICIAIRES

Le travail de supervision devra être réalisé dans la mesure du possible de manière participative sur la base des résultats issus des systèmes d'information coconstruits et alimentés par les acteurs locaux. Dans cette perspective, il pourra être utile de recourir aux focus groups, aux jeux de rôles, etc., afin de faciliter l'implication des porteurs de communs dans les discussions liées aux réaffectations, réorientations et identifications de nouvelles actions.

Durant la phase de supervision, il est proposé de renseigner cinq séries d'indicateurs dont la plupart s'inscrivent dans les cadres de redevabilité produits par les divisions opérationnelles de l'AFD. Ces indicateurs ne relèvent pas d'une gestion du projet par les résultats, mais répondent à des logiques de contribution au changement plutôt que d'attribution au sens strict. Les indicateurs retenus (présentés dans le tableau n° 1 p. 27, à titre indicatif)¹¹ devront permettre de communiquer (et de mettre en discussion) les trajectoires d'amélioration des conditions de vie des bénéficiaires, et ainsi de mieux appuyer le développement des territoires ruraux. Ils sont envisagés comme des supports au dialogue social et politique impliquant les bénéficiaires et les maîtrises d'ouvrage afin de questionner la réalisation de la justice sociale et écologique sur les différents territoires concernés par le projet.

4. ÉVALUATION RETROSPECTIVE DES PROJETS

Le temps de l'évaluation rétrospective des projets de l'AFD constitue également une opportunité d'alimenter le dialogue entre les usagers de la terre et des ressources qu'elle porte, les autorités locales, voire nationales, les partenaires techniques et financiers et le bailleur. Si la démarche est participative et mobilise des outils comme ceux proposés dans le point III.3, elle constitue une opportunité de prendre le recul nécessaire à une réorientation ou une reconduction de certaines activités financées par les investissements solidaires de développement. Cette perspective inscrit le projet dans le temps long de la gouvernance des territoires concernés par l'intervention.

¹¹ Dans chaque champ, des formulations d'indicateurs sont proposées mais restent à l'appréciation des responsables d'équipe projet et chargés de mission en agence. Il est conseillé de prévoir au moins un indicateur pour chaque champ.

Tableau 1. Exemples d'indicateurs à utiliser comme support du dialogue social et politique dans le cadre de l'opérationnalisation de l'approche par les communs dans un projet de développement

Principe directeur ¹²	Finalité	Description	Exemples
Principes 1 et 4	Évolution de la contribution des ressources partagées à l'amélioration de la situation des usagers les plus vulnérables.	Il s'agit d'apprécier la place et le rôle des ressources partagées dans l'évolution de la situation économique des plus vulnérables (à l'échelle des populations, des ménages ou des individus) et de leur donner des moyens pour assurer la régénération des milieux abritant ces ressources.	Surfaces concernées par l'accès à des ressources partagées versus surfaces faisant l'objet d'un monopole d'exploitation. Nombre d'actifs en dessous du seuil de pauvreté ayant accès à des ressources partagées. Quantité médiane d'unité de ressource prélevée par les usagers d'une ressource partagée.
Principe 2	Évolution de la reconnaissance et du soutien des communs par les politiques publiques.	Il s'agit d'identifier les domaines structurants de la gouvernance investis par les porteurs de communs dans le cadre du projet (État de droit, droits de l'homme, participation citoyenne, droit de l'environnement, droit de la nature...) et de préciser les modalités et la nature de leur contribution.	Taux de satisfaction des bénéficiaires de missions de services publics assurées sur les territoires concernés (par nature et par gestionnaires). Nombre d'actes administratifs issus d'une administration publique impliquant des porteurs de communs soutenus par le projet (incluant une typologie de la nature de l'implication).
Principe 3	Évolution des capacités des porteurs de communs à s'engager et à agir concrètement pour éviter l'exclusion sociale et la dégradation des milieux.	Il s'agit d'apprécier la manière dont le projet procède pour accroître l'autonomie des porteurs de projets dans leur participation au dialogue de politique publique.	Nature et nombre de formations dispensées à des porteurs de communs en vue d'accroître leur autonomie en matière de gestion de l'accès aux ressources naturelles renouvelables et au partage de la valeur ajoutée qui en résulte.

¹² Principes établis au cours de la première phase du chantier sur les communs : cf. encadré 3.

Principe 5	Évolution de l'implication des porteurs de communs dans la mise en œuvre du projet AFD.	Il s'agit de suivre non seulement le nombre de porteurs de communs concrètement impliqués dans le projet, mais également la valeur ajoutée induite ou non par l'application du principe de subsidiarité et la promotion du copilotage dans la gouvernance du projet.	Nature et nombre d'innovations sociales introduites par les porteurs de communs ayant fait l'objet d'une appropriation sociale ou institutionnelle.
Principe 6	Évolution de l'implication des parties prenantes dans la formalisation et la mise en œuvre de projets de territoire.	Il s'agit d'apprécier la qualité et l'utilité des systèmes de suivi-évaluation mis à la disposition des porteurs de communs vis-à-vis de la formalisation des projets de territoire qui les concernent.	Nature et nombre de communications réalisées sur la formalisation de projets de territoires par les parties prenantes au projet impliquant des porteurs de communs.

IV. RECOMMANDATIONS POUR ALLER PLUS LOIN

Cette partie propose des pistes d'approfondissement dont les responsables d'équipe projet et chargés de mission en agence pourront se saisir pour soutenir l'opérationnalisation de l'approche par les communs. Ces pistes pourront être développées en dehors, en parallèle ou dans le cadre du cycle des projets.

1. BENEFICIER D'UNE OFFRE DE FORMATION SUR LES METHODES ET LES OUTILS DE L'APPLICATION DE L'APPROCHE PAR LES COMMUNS

Plusieurs supports de formation et de sensibilisation aux communs en général sont à disposition des agents et des partenaires :

- ▷ Une formation générale sur les communs est disponible sur le site e-formation animé sous Gaïa par le service formation. Les différentes approches des communs y sont explicitées et de nombreux exemples y sont développés. Cette formation est dédiée uniquement à un public interne.
- ▷ Par ailleurs, un jeu de rôles, le « Commonland », a été développé par l'AFD et permet d'appréhender, dans un univers fictif, l'approche par les communs dans le cas de la gestion des déchets. Ce jeu nécessite cinq à six joueurs et un animateur. Des informations complémentaires sont disponibles à IRS/ECO. Ce jeu s'adresse uniquement à un public interne.
- ▷ Une formation externe, constituée de modules courts, sera mise en ligne sur le site institutionnel de l'AFD.

Cette offre pourra notamment être complétée et régulièrement enrichie. Dans un monde en mouvement, et en tant que processus dynamique, l'approche par les communs tire en effet un grand bénéfice des analyses à la fois réflexives et prospectives de ceux qui la portent. Elle permet de donner corps à des communautés de pratiques.

Une offre complémentaire pourrait être développée spécifiquement sur l'approche par les communs de la terre et des ressources qu'elle porte, en lien avec l'UPR GREEN. L'opérationnalisation de l'approche par les communs passe notamment par la « **formation-action** » **des partenaires de l'AFD en même temps que des agents de l'AFD**. Il s'agit d'accompagner les maîtrises d'ouvrage et les partenaires locaux des projets qui le souhaitent à appliquer l'approche par les communs aux situations d'action particulières qu'ils rencontrent.

Pour ce faire, des supports de formation pourraient être élaborés par des consultants nationaux ou internationaux avec les agents de l'AFD afin de dispenser aux parties prenantes des formations spécifiques au contexte choisi, directement sur les sites d'intervention. Cet appui technique, alliant échanges d'expériences et études de cas réalisées conjointement par les formateurs et les formés directement sur le terrain, doit aboutir à l'adoption de nouveaux outils ou de nouvelles procédures par les parties prenantes. L'un des avantages de la formation-action est le suivi des résultats par les formateurs une fois leur mission terminée. Les sessions de formation-action permettront notamment de renforcer les capacités des porteurs de communs (bénéficiaires ou partenaires de projets) et contribueront à l'émergence, à l'expérimentation et *in fine* à l'adoption d'innovations sociales originales. Elles contribueront à promouvoir l'apprentissage des agents de l'AFD et de ses partenaires, et l'ouverture de l'action publique à de nouvelles formes de

concertation, de participation et de collaboration avec l'enseignement supérieur et professionnel ainsi qu'avec la société civile.

Parmi les thématiques concernées par l'approche par les communs, trois retiennent particulièrement l'attention pour le développement de modules de « formation-action » :

- ▷ **Satisfaction des besoins des êtres vivants et élaboration d'un projet de territoire.** L'approche par les moyens d'existence permet une analyse pluridisciplinaire et systémique des trajectoires des systèmes socio-économiques et des conséquences des modes de production et de consommation sur les ressources naturelles ainsi que de leur caractère plus ou moins inclusif. Elle permet un diagnostic qui peut servir de point de départ à l'élaboration participative d'un projet de territoire. Elle suppose que les hommes, dans leurs activités, mobilisent une combinaison de ressources (naturelles, humaines, sociales, matérielles, financières) pour satisfaire leurs besoins (physiologiques, psychosociaux, ontiques) et qu'ils sont vulnérables lorsqu'ils ne peuvent pas les satisfaire, de façon chronique ou à la suite d'un événement particulier (sécheresse, crise économique...). Elle définit ainsi des seuils qui permettent de classer les ménages selon leur vulnérabilité : seuil de sécurité alimentaire, lorsque les besoins nutritionnels sont satisfaits, de pauvreté lorsque les besoins monétaires élémentaires sont satisfaits en sus des besoins nutritionnels, de sécurité économique, lorsqu'il est possible, au-delà de la satisfaction des besoins précédemment mentionnés, d'investir suffisamment dans les activités économiques pour ne pas tomber dans un piège à pauvreté. Ces seuils doivent être déterminés avec les populations concernées, car les besoins sont flexibles et leur hiérarchie, comme leur niveau de satisfaction, dépend des sociétés et des individus. Parallèlement, l'approche identifie les ressources présentes sur le territoire, naturelles ou non, situées dans un lieu et à un temps donné, leurs qualités et dynamique propre, les risques auxquels elles sont exposées (probabilité d'occurrence et intensité), ces éléments constituant les « tendances lourdes » du système et l'incertitude qui l'affecte. Pour chaque type de ménage et chaque ressource, l'accès, les pratiques de mobilisation et leurs impacts sur l'état et la dynamique des ressources (en quantité et qualité), ainsi que leur participation à la satisfaction des besoins du ménage sont identifiés. Il est ainsi possible d'évaluer la vulnérabilité des ménages, selon les ressources qu'ils mobilisent, leur part respective dans la satisfaction des besoins, et les risques auxquels ces ressources sont exposées, et de mettre en évidence les synergies et concurrences dans la mobilisation des ressources, les risques de dégradation de celles-ci, le degré de viabilité du système et les transferts de vulnérabilité entre ménages. On est ainsi à même d'élucider la trajectoire probable du système socio-économique, tel qu'il se présente aujourd'hui, et de débattre des évolutions possibles, plus ou moins désirables.
- ▷ **La sécurisation des droits locaux.** La place attribuée à la sécurisation des droits locaux¹³ dans l'approche par les communs participe au renforcement des droits humains et à la gouvernance démocratique des États. Partant de la pratique des acteurs, cette sécurisation peut être envisagée par diverses structures de gouvernance dans le cadre

¹³ Les droits locaux sont appréciés ici dans un contexte de pluralisme juridique où la « juridicité » (ensemble des dispositifs oraux, gestuels ou symboliques accompagnant la production normative) est appréciée à sa juste valeur au-delà des seuls textes de droit.

des projets de développement et renforcer le contrat social entre gouvernants et gouvernés. La conception et la réactualisation de plans d'aménagement, les accords et conventions signés entre ou avec les usagers, la diffusion des informations (y compris en matière de publicité légale ou envisagée sous la forme de recueils d'usages), la rationalisation des procédures de contrôle, le réalisme et la pertinence (économique et sociale) des systèmes de sanction sont autant de thématiques susceptibles d'être abordées dans ce type de module de formation-action.

- ▷ **La place des humains dans leurs milieux vis-à-vis des autres membres de la communauté biotique.** Afin de s'assurer que les interventions exogènes proposent des changements socialement et écologiquement acceptables aux différents niveaux d'organisation considérés, l'approche par les communs propose de mettre en situation les parties prenantes. Il s'agit de leur permettre d'apprécier la robustesse des actions dans lesquelles elles entendent s'investir, et, sur cette base, d'explicitier et de questionner les finalités d'un projet de territoire. Dans ce module, diverses techniques d'animation (jeu de rôles, théâtre forum, atelier d'anticipation) pourront permettre d'interroger la capacité des usagers à éviter, grâce au renforcement de solidarités sociales et écologiques, l'établissement sur leur territoire de « pièges à pauvreté » ou de « pièges écologiques ». L'élaboration d'une vision partagée du système d'usage de la terre et des ressources ainsi que de ses vulnérabilités contribuera à préciser (et à infléchir) les trajectoires de développement et les politiques publiques qui s'y attachent.

2. LABELLISER DES « SITES VITRINES » POUR SENSIBILISER LES AGENTS DE L'AFD

L'approche par les communs, même si elle n'a souvent pas été nommée en tant que telle, a déjà été mise en pratique sur nombre de territoires. Même contextualisée sur un site donné, elle traite inmanquablement de sujets transnationaux (climat, corridors énergétiques, migrations) et conduit de ce fait à penser de nouvelles formes d'innovation sociale localement, mais en relation avec les autres niveaux d'organisation. Ces expériences, qu'elles soient portées par l'AFD dans les pays du Sud, ou en France par certains administrateurs du territoire, gagnent à être partagées au profit des agents de la coopération internationale et de leurs partenaires.

Il pourra donc être utile de valoriser les expériences de certains projets de développement et de les labelliser en tant que « **sites vitrines** ». Des offres de sensibilisation-démonstration associées à un « site vitrine » pourraient bénéficier à des agents AFD et à leurs partenaires selon plusieurs formules de formation et d'approfondissement à envisager en fonction du public cible. Une première expérience est en cours de déploiement au Sénégal dans la vallée du fleuve sur les questions de gestion du foncier irrigué.

3. ÉVALUER ET CAPITALISER POUR APPRECIER L'IMPACT DE L'APPROCHE PAR LES COMMUNS ET LA FAIRE EVOLUER

L'application de l'approche par les communs dans un projet de développement peut mobiliser des mécanismes d'appui (financiers et méthodologiques) très différents en fonction des possibilités offertes par les porteurs de projets et par le terrain. Les savoirs tirés de l'opérationnalisation de l'approche par les communs et des évaluations des interventions de l'AFD, y compris celles réalisées par les porteurs de communs eux-mêmes, doivent pouvoir être capitalisés. Une métaévaluation spécifique sur l'adoption d'une approche par les communs

pourra être envisagée lorsque l'AFD disposera du recul suffisant sur une grappe de projets utilisant cette approche.

La circulation des informations au sein de l'AFD (central, régional, local), voire avec les réseaux d'experts et de chercheurs investis sur la thématique, doit être organisée, et ce, le plus rapidement possible. Deux niveaux sont à considérer :

- ▷ Au niveau des opérations financières : les livrables issus des analyses conduites dans le cadre de l'identification, de l'instruction, de la supervision et de l'évaluation des projets doivent être centralisés et indexés. Ces documents constituent en effet un corpus très riche pour suivre, évaluer et faire évoluer les méthodes et les outils de l'approche par les communs de la terre et des ressources qu'elle porte.
- ▷ Au sein de l'AFD, la communauté virtuelle constituée autour des communs sur la « Ruche » offre la possibilité de mettre en discussion en interne les différents éléments, questionnements et retours d'expérience sur l'opérationnalisation de l'approche.

Par ailleurs, dans le cadre de ses activités initiées il y a plus de vingt ans, le CTFD a quant à lui mis en réseau un grand nombre d'experts, de chercheurs, d'enseignants et de praticiens issus d'une grande diversité d'institutions et de régions du monde. La mise en relation des porteurs de communs avec le CTFD contribuerait à enrichir les dynamiques initiées autour des communs tissés autour de la terre et des ressources qu'elle porte. Ces personnes-ressources pourraient ainsi utilement accéder à une veille internationale, contribuer au retour et au partage d'expériences, voire aux offres de formation susceptibles de nourrir les innombrables processus d'innovation sociale.

V. CONCLUSION

L'approche par les communs explore les initiatives de développement local significatives focalisées sur la réduction des inégalités entre les différents usagers de la terre et des ressources qu'elle porte et la conservation à long terme de la biodiversité, même ordinaire. Elle impose un changement de paradigme dans la manière de penser les contributions respectives de la puissance publique, du secteur privé et des populations locales dans le développement territorial et la régulation de l'accès à la terre et aux ressources naturelles.

L'approche par les communs permet de révéler et de soutenir des processus d'interaction multiacteurs fonctionnels à l'échelle locale pour concilier l'usage des ressources et le bien-être local. Le « faire commun » (*commoning*) participe du dialogue entre des points de vue multiples et potentiellement conflictuels, du diagnostic des conflits existants, de l'étude collective des options de gestion et, le cas échéant, de la conception conjointe d'organisations sociales innovantes. Il permet de redéfinir collectivement la répartition des pouvoirs et des compétences des usagers de ressources partagées, les règles d'inclusion et d'exclusion des titulaires de ces droits, ainsi que les modalités de partage des coûts et des bénéfices des activités collaboratives.

Si l'approche projet ne s'impose pas spontanément comme la plus satisfaisante pour opérationnaliser les communs, elle peut, dans la perspective posée par ce guide, en constituer une amorce. Plusieurs occasions se présentent aux agents de l'AFD et à leurs partenaires locaux de promouvoir l'approche par les communs de la terre et des ressources qu'elle porte dans le cycle des projets touchant au foncier rural. Cette approche participe à la volonté de l'AFD de « faire évoluer les valeurs, les ressources humaines et les procédures de l'institution vers plus de diversité, d'ouverture et d'innovation » (AFD, 2018).

L'application des méthodes présentées dans ce guide représente un investissement substantiel de la part des agents volontaires et de leurs partenaires, mais leur apprentissage pourra rapidement être valorisé dans l'instruction de nouveaux projets susceptibles d'être, eux aussi, concernés par l'approche par les communs.

DOCUMENTS DE REFERENCE

AFD, 2018, Pour un monde en commun, Plan d'orientation stratégique 2018-2022, AFD.

AFD, 2017, L'analyse développement durable. Questionner et intégrer en amont les enjeux développement durable des projets, AFD.

AFD, 2020, Cadre d'intervention sectoriel Agriculture, développement rural et biodiversité, AFD.

AFD, 2019, Les communs et l'AFD, Note d'éclairage, AFD, mars 2019.

Aubert S., D'Aquino P., Bousquet F., Antona M., Toulmin C. (Dir.) 2019, L'approche par les communs de la terre et des ressources qu'elle porte : illustration par 6 études de cas », Regards sur le foncier, n° 6, Comité technique « Foncier et développement », AFD, MEAE, Paris.

Bousquet F., Antona M., Aubert S., Toulmin C. (Dir.), 2018, « Vingt personnalités donnent leur point de vue sur les Communs », Regards sur le foncier, n° 3, AFD/MEAE, CTFD.

Bollier D., 2015, *La renaissance des communs : pour une société de coopération et de partage*, Paris, éditions Charles Léopold Mayer, col. Vecam.

Comité technique « Foncier et Développement » (CTFD), 2017, *Opportunités et défis d'une approche par les communs de la terre et des ressources qu'elle porte*, Paris, ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE), Agence française de développement (AFD).

Ostrom E., 1990, *Governing the Commons: The evolution of institutions for collective action*, Cambridge University Press, New York.

Ostrom E., 2005, *Understanding Institutional Diversity*, Princeton University Press, Princeton and Oxford.

ANNEXES

<p>FICHE METHODE 1</p> <p>CARACTERISER L'URGENCE SOCIALE ET ECOLOGIQUE</p> <p><i>Identification de projets</i></p>	
<p>Objectifs stratégiques globaux</p>	
<p>Apprécier, en amont du dialogue avec les partenaires, l'opportunité d'afficher, dans une perspective « ne pas nuire », la lutte contre les inégalités sociales et les crises écologiques comme objectif général de la contribution de l'AFD.</p> <p>Restituer ces enjeux de développement dans les discussions internationales portant sur la prise en compte des relations entre bien-être social et état de la biodiversité et leur mise en œuvre dans les politiques publiques nationales.</p>	
<p>Objectifs opérationnels</p>	
<p>Identifier, selon les données disponibles et à dire d'acteurs, les catégories de ménages en insécurité économique, les ressources que ces ménages mobilisent pour satisfaire leurs besoins, la façon dont chaque ressource participe à la satisfaction des besoins. Vérifier que le projet ne va pas modifier de façon défavorable la qualité ou l'accès à certaines ressources gérées en commun. Identifier les dégradations des ressources naturelles, le type de dégradation, ses causes et apprécier le rôle du foncier pour constituer un support à une réponse.</p> <p>Il s'agit pour les consultants de collecter des éléments pour initier, avec les populations concernées et les acteurs de terrain, des discussions sur les urgences sociales et écologiques.</p>	
<p>Matériels et ressources mobilisés</p>	
<ul style="list-style-type: none"> - Moyens logistiques d'organisation de la mission. - Analyse bibliographique, bases de données nationales et internationales. - Entretiens individuels, focus groups. 	<ul style="list-style-type: none"> - Participation active de l'agence AFD et du Département technique dans ce travail de caractérisation. - 30 h/j dont 20 sur le terrain pour 2 consultants internationaux. - Experts, autorités et associations locales, nationales et internationales. - Représentants de la population locale, dont les plus vulnérables.
<p>Description et contenu / Modalités</p>	
<p>Sur le site d'intervention :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Apprécier sur les 20 dernières années les évolutions de la densité de la population, les effectifs des troupeaux, le rendement des espaces cultivés, la structure sociale et la distribution de la biodiversité (...) afin de mettre en exergue l'évolution des relations entre le bien-être social et l'état de la biodiversité. 2. Réaliser l'inventaire des situations génératrices de pièges à pauvreté et de pièges écologiques (pollution, fertilité des sols, composition de la faune sauvage) existants ou émergents. 3. Apprécier le degré de satisfaction des besoins essentiels (cf. pyramide de Maslow) parmi la population locale. 	

<ol style="list-style-type: none"> 4. Évaluer le nombre de ménages en insécurité socio-économique et la profondeur de la pauvreté (distance du revenu par rapport au seuil de pauvreté par consommateur, en réintégrant l'autoconsommation à sa valeur monétaire). 5. Évaluer la capacité de régénération des milieux (eau, sols, forêt, savane...) ainsi que de la faune et de la flore sauvages qui les habitent à l'échelle des écosystèmes (susceptibles de dépasser la géographie du site d'intervention). 6. Évaluer les écarts de revenus entre les ménages afin d'établir un diagnostic sur les inégalités : apprécier s'il s'agit d'une situation de pauvreté généralisée ou d'une situation où les inégalités d'accès aux ressources se traduisent par l'exclusion d'une part de la population. Recontextualiser par rapport à la situation nationale et internationale. 7. Cartographier à dire d'acteurs la pression anthropique, son rôle dans la dégradation des ressources naturelles et sa distribution dans le milieu : apprécier si la dynamique des écosystèmes conduit à la dégradation de certaines ressources. Recontextualiser par rapport à la situation nationale et internationale. 8. Inventorier les changements de pratiques à prendre en considération pour éviter la dégradation des milieux et leurs conséquences sur la capacité des ménages à satisfaire leurs besoins. 9. Identifier les alternatives, y compris en matière foncière, permettant aux populations les plus pauvres de satisfaire leurs besoins immédiats et interroger les potentiels d'un partage plus équitable des ressources afin d'éviter l'exclusion sociale et la dégradation irréversible des milieux. 	
Livrables	Indicateurs de suivi
<p>Rapport comprenant les éléments décrits ci-dessus, 1) intégrant la proposition d'une batterie d'indicateurs de suivi de l'évolution de l'urgence sociale et écologique adaptés aux territoires d'intervention, et 2) mettant en exergue le potentiel (ou les interrogations associées à) d'un renforcement du lien social et de la conscience écologique.</p> <p>Synthèse illustrée de partage des résultats de l'étude à destination des populations concernées par le projet potentiel.</p>	<p>Intégration dans la fiche d'identification du projet d'un paragraphe sur la caractérisation de l'urgence sociale et écologique à l'échelle du site d'intervention.</p> <p>Batterie d'indicateurs permettant d'apprécier la situation avant le projet.</p>
Atouts de la méthode	Contraintes de la méthode
<p>Permettre aux parties prenantes du projet envisagé de donner leur appréciation des crises sociales et écologiques telles que perçues à l'échelle du site d'intervention, d'exprimer leurs craintes et de proposer des solutions.</p> <p>Évaluer qualitativement et quantitativement la situation des populations vulnérables sur le site d'intervention, leur dépendance au milieu et l'étendue de leurs difficultés.</p>	<p>Les indicateurs internationaux et nationaux existants ne permettent pas de saisir la situation à l'échelle du site d'intervention. De ce fait le diagnostic devra se baser sur des dire d'acteurs en prenant garde au fait que les ménages les plus vulnérables sont souvent invisibles (oubliés par les autorités locales, non représentés dans les différentes instances). La collecte des données devra se faire compte tenu de ce que leur insécurité économique place ces ménages dans une situation de dépendance, et on attachera un soin particulier à les mettre dans des conditions où ils peuvent réellement s'exprimer, en particulier dans les focus groups. On garantira l'anonymat des enquêtes.</p>

<p>FICHE METHODE 2</p> <p>IDENTIFICATION DES PORTEURS DE COMMUNS</p> <p><i>Identification de projets</i></p>	
<p>Objectifs stratégiques globaux</p>	
<p>Identification par un consultant national des porteurs de communs susceptibles, sur le site d'intervention, d'être impliqués dans la mise en œuvre du projet de développement envisagé.</p>	
<p>Objectifs opérationnels</p>	
<ul style="list-style-type: none"> - Identifier la nature et la portée des solidarités sociales et écologiques existantes à l'échelle du site d'intervention qui contribuent à renforcer le lien social et la conscience écologique des acteurs du territoire. - Identifier, au sein des institutions (de l'État, de la société civile et/ou traditionnelle et du secteur privé), les personnes qui ont un rôle clé dans la concrétisation de ces solidarités sociales et écologiques et identifier qualitativement et quantitativement les usagers de la terre et des ressources naturelles concernés. 	
<p>Matériel et ressources mobilisés</p>	
<ul style="list-style-type: none"> - Documents techniques ou scientifiques caractérisant les usages de la terre et des ressources qu'elle porte et leurs modalités de régulation sur le site d'intervention. - Moyens de déplacement, de communication. - Supports d'animation et de collecte des informations. 	<ul style="list-style-type: none"> - Travail au bureau : 10 jours (pour préparer la mission et élaborer les livrables). - Focus groups, entretiens collectifs ou individuels ne dépassant pas une demi-journée. - Mission sur le terrain : 10 jours.
<p>Description et contenu / Modalités</p>	
<ul style="list-style-type: none"> - À partir d'une synthèse bibliographique, réalisation préalable d'une monographie sommaire recensant les principaux usages de la terre et des ressources qu'elle porte sur le site d'intervention, les enjeux de leur maintien, les acteurs clés de la cohésion sociale et territoriale (y compris à la lumière des modalités de traitement des conflits et de l'existence ou non de systèmes de protection sociale, même informels). - Rencontre, sur le site d'intervention, des porteurs et des bénéficiaires potentiels du projet, ainsi que des acteurs clés de la cohésion sociale et territoriale. À partir d'une présentation de ce que sont les communs tissés autour de la terre et des ressources qu'elle porte, le consultant invite les participants à identifier et qualifier les solidarités sociales et écologiques existantes. Pour ce faire, il pourra demander aux participants : Quels sont les usagers de la terre et des ressources qui sont les plus vulnérables ? Pourquoi ? Quels sont les moyens de faire face aux aléas susceptibles d'aggraver leur situation ? Quelles sont les principales ressources partagées par les membres d'une même communauté ? Comment leur accès est-il (ou devrait-il être) régulé pour assurer à la fois le renouvellement de ces ressources et la cohésion sociale ? - L'enjeu est de révéler les interdépendances entre usagers (humains et non humains) et de comprendre les règles et pratiques qui les régissent à partir d'un recensement des usages de la terre et des ressources qu'elle porte. - Mise en discussion des éléments issus de la caractérisation de l'urgence sociale et écologique réalisée par l'équipe projet (fiche méthode 1) et initiation d'une réflexion sur les moyens nécessaires pour y faire face. 	

<p>Même si l'analyse revêt une dimension socio-économique et institutionnelle, les porteurs de communs sont à ce stade identifiés comme <i>intuitu personae</i>¹⁴. De nombreuses personnes font des communs sans le savoir alors que d'autres disent appuyer des communs qui n'en sont pas...</p>	
<p>Livrables</p>	<p>Indicateurs de suivi</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Un schéma commenté du paysage (diversité et importance relative) des personnes-ressources déjà investies dans la promotion des communs sur le site d'intervention. - Une liste de personnes-ressources à mobiliser en tant que partenaires potentiels du projet, à informer sur l'avancement des activités réalisées, et/ou à inclure en tant que porteurs d'actions susceptibles de promouvoir l'approche par les communs. - Une synthèse des enjeux de l'application de l'approche par les communs sur les territoires d'intervention face à l'urgence sociale et écologique. 	<ul style="list-style-type: none"> - Archivage par l'agence de l'AFD et le responsable d'équipe projet des livrables obtenus.
<p>Atouts de la méthode</p>	<p>Contraintes de la méthode</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Facilitation de la prise en compte de l'innovation sociale dans le projet en cours d'identification. 	<ul style="list-style-type: none"> - Moyens humains et financiers supplémentaires mobilisés dans la phase d'identification du projet.

¹⁴ Locution latine signifiant « en fonction de la personne ». Il s'agit d'une référence à l'individu.

<p>FICHE METHODE 3</p> <p>REALISATION D'UN DIAGNOSTIC COCONSTRUIT</p> <p><i>Instruction des projets</i></p>	
<p>Objectifs stratégiques globaux</p>	
<p>Il s'agit pour un binôme de consultants de coconstruire avec les porteurs de communs identifiés à l'étape précédente (fiche méthode 2) un diagnostic des conséquences de l'intervention sur leur territoire.</p>	
<p>Objectifs opérationnels</p>	
<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter la formalisation et le partage des projets de société envisagés aux différents niveaux d'organisation sur le site d'intervention (encadré 2 du guide opérationnel). - Restituer les résultats attendus du projet sous une forme permettant aux porteurs locaux de communs d'accompagner l'innovation sociale nécessaire à la pérennisation des actions soutenues par le projet de développement. 	
<p>Matériel et ressources mobilisés</p>	
<ul style="list-style-type: none"> - Résultat de l'étude sur la caractérisation de l'urgence sociale et écologique sur le site d'intervention (fiche méthode 1). - Cadre logique du projet de développement et marqueurs de développement durable. - Grille d'analyse de l'approche par les communs. - Des techniques d'animation (jeu de rôles) adaptées, facilitant les discussions entre les porteurs de communs et entre les porteurs de communs et l'équipe projet. - Les moyens de déplacement de l'équipe de consultants et de l'équipe projet sur le site d'intervention. 	<ul style="list-style-type: none"> - Une demi-journée pour chaque réunion organisée avec l'appui des porteurs de communs mobilisant des membres de leurs communautés respectives. - Un atelier de restitution et d'échanges entre les porteurs de communs et entre les porteurs de communs et l'équipe projet (1 journée).
<p>Description et contenu / Modalités</p>	
<ul style="list-style-type: none"> - La logique d'intervention du projet de développement à considérer est présentée dans une forme accessible aux porteurs de communs sollicités dans le diagnostic coconstruit de la situation d'action à appréhender. - Les consultants préparent les réunions avec les porteurs de communs en leur communiquant notamment la nature des informations à collecter, puis les assistent dans l'animation : ils facilitent le partage des contributions des usagers de la terre et des ressources qu'elle porte au diagnostic. - Les consultants réalisent une synthèse par critère (encadré 4 du guide opérationnel) des analyses conduites lors des réunions initiées par les porteurs de communs, préparent la trame de la cartographie participative et du chronogramme à enrichir lors de l'atelier de restitutions, et adaptent un jeu de rôles pour faciliter l'expression des parties prenantes aux discussions. - La complémentarité ou la divergence des différents points de vue des porteurs de communs et de l'équipe projet sont ensuite discutées lors d'un atelier d'une journée organisé par les consultants. 	

Livrables	Indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none"> - Une synthèse par critère des réunions initiées par les porteurs de communs retenus dans le cadre de l'étude. - Une cartographie participative et un chronogramme d'activités résultant des discussions de l'atelier et permettant de situer les activités respectives de chaque acteur local pour contribuer aux objectifs généraux de justice sociale et écologique. - Une synthèse formalisant les grands axes du projet de territoire auquel le financement de l'AFD contribuera. 	<ul style="list-style-type: none"> - Archivage par l'AFD des livrables obtenus.
Atouts de la méthode	Contraintes de la méthode
<ul style="list-style-type: none"> - Échange d'expériences entre parties prenantes impliquées à différents niveaux d'organisation dans la mise en œuvre du projet. - Meilleure compréhension du rôle et de la place de chacun dans la réalisation de la justice sociale et écologique sur le site d'intervention. 	<ul style="list-style-type: none"> - Moyens humains et financiers supplémentaires mobilisés dans la phase d'identification du projet.

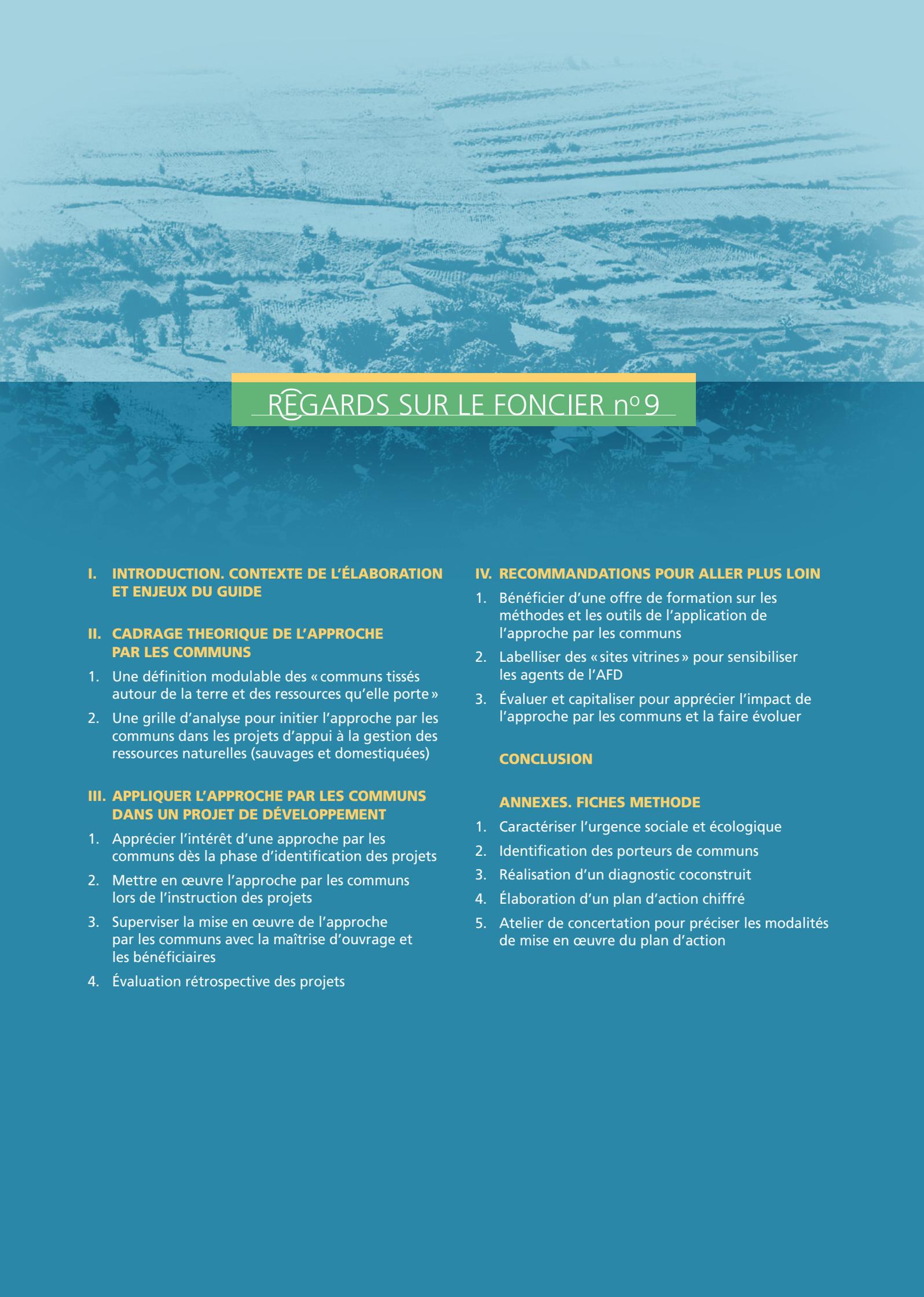
<p>FICHE METHODE 4</p> <p>ELABORATION D'UN PLAN D'ACTION CHIFFRE</p> <p><i>Instruction des projets</i></p>	
<p>Objectifs stratégiques globaux</p>	
<p>Élaboration d'un plan d'action chiffré pour maintenir et renforcer la justice sociale et écologique sur le site d'intervention par les consultants.</p>	
<p>Objectifs opérationnels</p>	
<p>- Réalisation d'enquêtes permettant d'apprécier le degré d'engagement des porteurs de communs dans la mise en œuvre du projet de développement ainsi que les conditions de leur implication effective.</p>	
<p>Matériel et ressources mobilisés</p>	
<ul style="list-style-type: none"> - Livrables de la fiche méthode 3. - Guide d'enquêtes ouvertes - Supports schématiques ou cartographiques utilisés pour la sécurisation foncière et l'aménagement du territoire sur le site d'intervention du guide opérationnel. - Le cas échéant, matériel pour la réalisation d'entretiens à distance. - Moyens de déplacement sur le site d'intervention. 	<ul style="list-style-type: none"> - Porteurs de communs impliqués dans l'étude de faisabilité. - Personnel administratif des institutions impliquées dans la sécurisation foncière et l'aménagement du territoire sur le site d'intervention. - Personnes-ressources clés des représentants de l'État et de la communauté internationale n'ayant pas participé au diagnostic coconstruit.
<p>Description et contenu / Modalités</p>	
<p>Collecte des supports schématiques ou cartographiques utilisés pour la sécurisation foncière et l'aménagement du territoire sur le site d'intervention (encadré 6 du guide opérationnel).</p> <p>Identification de solutions innovantes¹⁵ par les porteurs de communs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour limiter l'accroissement des inégalités sociales entre les différentes catégories d'usagers de la terre et des ressources qu'elle porte, et renforcer leur conscience écologique dans le cadre du projet de développement envisagé ; - pour renforcer la transparence, l'adaptabilité, l'efficacité et la redevabilité d'une diversité de modes de gestion déléguée de ressources partagées durant le temps du projet, voire au-delà. <p>Identification ou réalisation de supports permettant aux parties prenantes du projet d'apprécier la nature, l'ampleur et l'intérêt d'un investissement partagé pour promouvoir (1) un modèle économique adapté aux spécificités des territoires considérés, et (2) des solidarités écologiques et sociales contribuant explicitement à la réalisation de la justice sociale et écologique sur le site d'intervention.</p>	

¹⁵ Il est probable que ces solutions ne soient pas pertinentes, viables..., et ne doivent finalement pas être prises en compte, mais c'est le chemin de leur coconstruction et les échanges qu'elles induisent qu'il est important de prendre en considération.

<p>Une évaluation des forces et faiblesses du plan d'action, par des représentants de l'État et de la communauté internationale n'ayant pas été impliqués dans le diagnostic coconstruit.</p>	
Livrables	Indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none"> - Une synthèse des entretiens réalisés auprès des porteurs de communs pour recueillir les solutions innovantes envisagées et les modalités de leur investissement dans la réalisation du projet de territoire dont les grands axes ont précédemment été identifiés. - Des supports permettant de comprendre la complémentarité des différents moyens humains et matériels mobilisés pour éviter la dégradation des ressources et l'exclusion sociale. Il s'agit de faciliter la diffusion d'une information appropriée (accessible et utilisable par les usagers) sur les territoires concernés. - Une validation des supports ci-dessus mentionnés par l'équipe projet incluant le cas échéant les moyens alloués à l'accompagnement des porteurs de communs, leur permettant de les mettre à jour et d'assurer leur diffusion. - Présentation détaillée de ces activités (avec budget) et de leur chronogramme de mise en œuvre sur la durée du projet. 	<ul style="list-style-type: none"> - Archivage dans une application dédiée de l'AFD des livrables obtenus.

<p>FICHE METHODE 5</p> <p>ATELIER DE CONCERTATION POUR PRECISER LES MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION</p> <p><i>Instruction des projets</i></p>	
<p>Objectifs stratégiques globaux</p>	
<p>Implication de l'ensemble des parties prenantes dans une réflexion sur les modalités de mise en œuvre de ce plan d'action.</p>	
<p>Objectifs opérationnels</p>	
<ul style="list-style-type: none"> - Définir clairement le cadre de la gouvernance du projet de développement envisagé dans une perspective de copilotage et de subsidiarité. - Poser les bases de systèmes de suivi-évaluation réflexifs à destination des usagers de la terre et des ressources qu'elle porte. 	
<p>Matériel et ressources mobilisés</p>	
<ul style="list-style-type: none"> - Résultats de la fiche méthode 1 relative à la caractérisation de l'urgence sociale et écologique en amont du projet. - Moyens de déplacement sur le site d'intervention. 	<ul style="list-style-type: none"> - Un atelier d'une journée sur le site d'intervention.
<p>Description et contenu / Modalités</p>	
<p>Les collectifs d'usagers d'une ressource située sont amenés à partager leur vision de la cogestion (ou gouvernance) adaptative de la terre et des ressources qu'elle porte, et de discuter des conditions de leur implication dans le dispositif.</p> <p>Durant l'atelier, les capacités des membres de ces collectifs sont renforcées grâce notamment à leurs interactions, afin :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de mieux appréhender et d'agir de manière plus coordonnée sur les inégalités perçues, de promouvoir la transparence et de faciliter le dialogue sociétal et politique ; - de mieux prendre en charge des dysfonctionnements liés à la dégradation des ressources naturelles et à l'exclusion sociale ; - d'étendre la reconnaissance (et les investissements dans) des réseaux de solidarité sociale et écologique ; - de promouvoir des trajectoires de responsabilisation, émancipation, autonomisation de la part des usagers de la terre et des ressources qu'elle porte. 	
<p>Livrables</p>	<p>Indicateurs de suivi</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Formalisation d'un mode de gouvernance du projet fondé sur le copilotage et la subsidiarité. - Une analyse des besoins de renforcement de capacités et des propositions de mode opératoire pour la mise en œuvre des activités. - Formalisation d'une stratégie explicite pour la conception, l'alimentation et l'utilisation de suivi-évaluation réflexif utiles aux usagers de la terre et des ressources qu'elle porte. 	<ul style="list-style-type: none"> - Archivage par l'AFD des livrables obtenus.

Atouts de la méthode	Contraintes de la méthode
<ul style="list-style-type: none"> - Échange d'expériences. - Mise en discussion de l'application du principe de responsabilité, de subsidiarité et des conditions d'élaboration de systèmes de suivi-évaluation appropriés. 	<ul style="list-style-type: none"> - Nécessité de disposer de supports didactiques et de capacités d'animation subséquentes.



RÉGARDS SUR LE FONCIER n°9

I. INTRODUCTION. CONTEXTE DE L'ÉLABORATION ET ENJEUX DU GUIDE

II. CADRAGE THEORIQUE DE L'APPROCHE PAR LES COMMUNS

1. Une définition modulable des « communs tissés autour de la terre et des ressources qu'elle porte »
2. Une grille d'analyse pour initier l'approche par les communs dans les projets d'appui à la gestion des ressources naturelles (sauvages et domestiquées)

III. APPLIQUER L'APPROCHE PAR LES COMMUNS DANS UN PROJET DE DÉVELOPPEMENT

1. Apprécier l'intérêt d'une approche par les communs dès la phase d'identification des projets
2. Mettre en œuvre l'approche par les communs lors de l'instruction des projets
3. Superviser la mise en œuvre de l'approche par les communs avec la maîtrise d'ouvrage et les bénéficiaires
4. Évaluation rétrospective des projets

IV. RECOMMANDATIONS POUR ALLER PLUS LOIN

1. Bénéficier d'une offre de formation sur les méthodes et les outils de l'application de l'approche par les communs
2. Labelliser des « sites vitrines » pour sensibiliser les agents de l'AFD
3. Évaluer et capitaliser pour apprécier l'impact de l'approche par les communs et la faire évoluer

CONCLUSION

ANNEXES. FICHES METHODE

1. Caractériser l'urgence sociale et écologique
2. Identification des porteurs de communs
3. Réalisation d'un diagnostic coconstruit
4. Élaboration d'un plan d'action chiffré
5. Atelier de concertation pour préciser les modalités de mise en œuvre du plan d'action